

**D2020\_056 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE EN REGIE N°907**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 41

Nombre de conseillers votants : 44

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON – PROCURATION - SORTIE
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marçilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGE - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGE

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON - SORTIE

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2311-5,

VU l'instruction M49,

VU les délibérations préalables du Conseil communautaire de la CCTOVAL concernant les Comptes de Gestion 2019, les Comptes Administratifs 2019 et l'affectation des résultats 2019,

Après examen du Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Eau potable en régie n°907, présenté en équilibre, établi de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 357 868,52 €	DEPENSES	1 386 497,85 €
RECETTES	1 357 868,52 €	RECETTES	1 386 497,85 €

Au vu de ces éléments,

CONSIDERANT la réunion de la Commission des Finances, l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie d'eau potable du 17 février 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

**ADOpte** le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Eau potable en régie n°907, dans son intégralité, tel qu'il a été présenté :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 357 868,52 €	DEPENSES	1 386 497,85 €
RECETTES	1 357 868,52 €	RECETTES	1 386 497,85 €

Annexe :

ANNEXE25\_BUDGET\_PRIMITIF\_2020\_BUDGET EAU POTABLE EN REGIE 907

ANNEXE 25b\_RAR

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMMUNE A TOUS LES BUDGETS

- - Pour : 44
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

**CCTOVAL – 37 – EAU EN RÉGIE 907** **BP 2020**

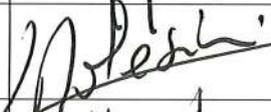
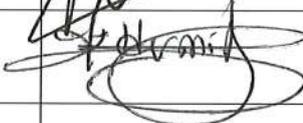
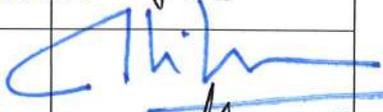
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURE</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Président, Mr Xavier DUPONT,  
 A Cléré-les-Pins, le 25.02.2020  
 Le Président, Mr Xavier DUPONT, 

Nombre de membres en exercice : 50  
 Nombre de membres présents : 44  
 Nombre de suffrages exprimés : 44  
 VOTES : Pour : 44  
           Contre :     
           Abstention :     
 Dates de convocation : 19.02.2020

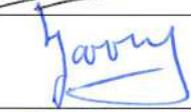
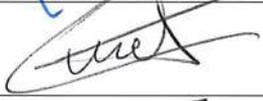
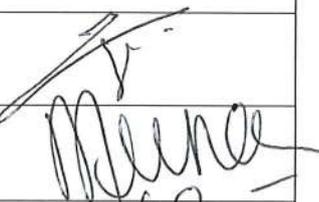
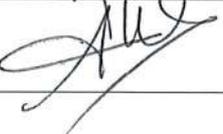
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
 A Cléré-les-Pins, le 25.02.2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Ville + Nom	Signature	Ville + Nom	Signature
Ambillou Michel CHEVET		Couesmes Nicolas VEAUUVY	
Ambillou Lucette CARRE		Courcelles de Touraine Phillipe ADET	
Avrillé les Ponceaux Jean-Jack BORDEAU		Gizeux Géraud de LAFFON	
Benais Stéphanie RIOCREUX		Hommes Hubert HARDY	
Bourgueil Laurence MOLESINI		La Chapelle sur Loire Danielle THIRY	
Bourgueil Cyril MOLESINI		La Chapelle sur Loire Paul GUIGNARD	
Bourgueil Magali L'HERMITE		Langeais Pierre LEYROLLES	
Bourgueil Régis GIMENEZ		Langeais Pierre Alain ROIRON	
Bourgueil Maryène CHARLOT		Langeais Fabrice RUEL	
Braye sur Maulne Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT		Langeais Marie Laure PELTIER	
Brèches Gérard VIGNAS		Langeais Benjamin PHILIPPON	
Channay sur Lathan Isabelle MELO		Langeais Monique MASFRAND	

**CCTOVAL – 37 – EAU EN RÉGIE 907** **BP 2020**

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURE</b>	<b>D2</b>

Château la Vallière Patrice BERTHELEMOT		Langeais Francisco REISINHO	
Château la Vallière Jean Claude GAUTHIER		Lublé Daniel MEUNIER	
Cinq Mars la Pile Jean Marie CARLES		Marcilly sur Maulne Dominique GUINOISEAU	
Cinq Mars la Pile Jean BECQ de FOUQUIERES		Mazières de Touraine Thierry ELOY	
Cinq Mars la Pile Marie Noëlle DAUENDORFFER		Mazières de Touraine Sonia FINOCIETY	
Cinq Mars la Pile Sylvie POINTREAU		Restigné Christine HASCOET	
Cinq Mars la Pile Patrick JARRY		Rillé Xavier DUPONT	
Cléré les Pins Benoît BAROT		Saint Laurent de Lin Jean Paul SORIN	
Cléré les Pins Patrick GUIET		Saint Nicolas de Bourgueil Dominique CORNET	
Continvoir Pierre DANGER		Savigné sur Lathan Solange CRESSON	
Coteaux sur Loire Jean DUFRESNE		Savigné sur Lathan Eric OGER	
Coteaux sur Loire François AUGÉ		Souigné Delphine AUNEAU	
Coteaux sur Loire Dominique LOGEAY		Villiers au Bouin Martine NAVEAU	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le 02 MARS 2020, et de la publication le 02 MARS 2020.

A..... le.....



**D2020\_057 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN REGIE n°908**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 41

Nombre de conseillers votants : 44

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION - SORTIE
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON - SORTIE

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

*Rapporteur* : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2311-5,

VU l'instruction M49,

VU les délibérations préalables du Conseil communautaire de la CCTOVAL concernant les Comptes de Gestion 2019, les Comptes Administratifs 2019 et l'affectation des résultats 2019,

Après examen du Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Assainissement en régie n°908, présenté en équilibre, établi de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	917 290,44 €	DEPENSES	876 521,17 €
RECETTES	917 290,44 €	RECETTES	876 521,17 €

Au vu de ces éléments,

CONSIDERANT la réunion de la Commission des Finances, l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie d'assainissement du 17 février 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

**ADOpte** le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Assainissement en régie n°908, dans son intégralité, tel qu'il a été présenté :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	917 290,44 €	DEPENSES	876 521,17 €
RECETTES	917 290,44 €	RECETTES	876 521,17 €

Annexe :

ANNEXE26\_BUDGET\_PRIMITIF\_2020\_BUDGET ASSAINISSEMENT EN REGIE 908

NOTE DE PRESENTATON BREVE ET SYNTHETIQUE COMMUNE A TOUS LES BUDGETS

- - Pour : 44
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publié ou notifié le :

Le Président,  
Xavier DUPONT

**CCTOVAL – 37 – EAU EN RÉGIE 908** **BP 2020**

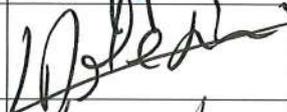
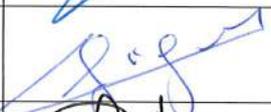
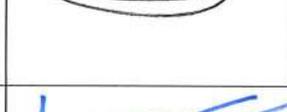
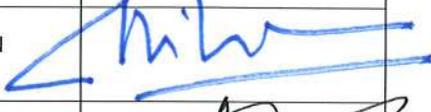
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURE</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Président, Mr Xavier DUPONT,  
 A Cléré-les-Pins, le... 25.02.2020  
 Le Président, Mr Xavier DUPONT, 

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
 A Cléré-les-Pins, le... 25.02.2020

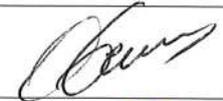
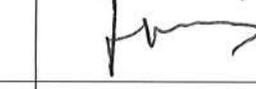
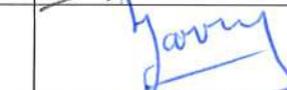
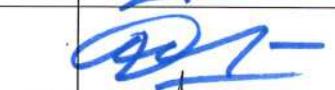
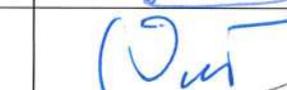
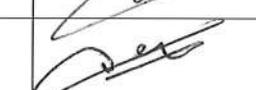
Nombre de membres en exercice : 50  
 Nombre de membres présents : 41  
 Nombre de suffrages exprimés : 44  
 VOTES : Pour : 44  
 Contre : -  
 Abstention : -  
 Dates de convocation : 19.02.2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Ville + Nom	Signature	Ville + Nom	Signature
Ambillou Michel CHEVET		Couesmes Nicolas VEAUUVY	
Ambillou Lucette CARRE		Courcelles de Touraine Phillipe ADET	
Avrillé les Ponceaux Jean-Jack BORDEAU		Gizeux Géraud de LAFFON	
Benais Stéphanie RIOCREUX		Hommes Hubert HARDY	
Bourgueil Laurence MOLESINI		La Chapelle sur Loire Danielle THIRY	
Bourgueil Cyril MOLESINI		La Chapelle sur Loire Paul GUIGNARD	
Bourgueil Magali L'HERMITE		Langeais Pierre LEYROLLES	
Bourgueil Régis GIMENEZ		Langeais Pierre Alain ROIRON	
Bourgueil Maryène CHARLOT		Langeais Fabrice RUEL	
Braye sur Maulne Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT		Langeais Marie Laure PELTIER	
Brèches Gérard VIGNAS		Langeais Benjamin PHILIPPON	
Channay sur Lathan Isabelle MELO		Langeais Monique MASFRAND	

CCTOVAL – 37 – EAU EN RÉGIE 908 BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Château la Vallière Patrice BERTHELEMOT		Langeais Francisco REISINHO	
Château la Vallière Jean Claude GAUTHIER		Lublé Daniel MEUNIER	
Cinq Mars la Pile Jean Marie CARLES		Marcilly sur Maulne Dominique GUINOISEAU	
Cinq Mars la Pile Jean BECQ de FOUQUIERES		Mazières de Touraine Thierry ELOY	
Cinq Mars la Pile Marie Noëlle DAUENDORFFER		Mazières de Touraine Sonia FINOCIETY	
Cinq Mars la Pile Sylvie POINTREAU		Restigné Christine HASCOET	
Cinq Mars la Pile Patrick JARRY		Rillé Xavier DUPONT	
Cléré les Pins Benoît BAROT		Saint Laurent de Lin Jean Paul SORIN	
Cléré les Pins Patrick GUIET		Saint Nicolas de Bourgueil Dominique CORNET	
Continvoir Pierre DANGER		Savigné sur Lathan Solange CRESSON	
Coteaux sur Loire Jean DUFRESNE		Savigné sur Lathan Eric OGER	
Coteaux sur Loire François AUGE		Souvigné Delphine AUNEAU	
Coteaux sur Loire Dominique LOGEAY		Villiers au Bouin Martine NAVEAU	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le  
 .....02 MARS 2020....., et de la publication le .....02 MARS 2020.....

A..... le.....



**D2020\_058 FINANCES – CHANGEMENT DE MODE DE GESTION – TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET 905 AU BUDGET 907**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 41

Nombre de conseillers votants : 44

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON – PROCURATION - SORTIE
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON - SORTIE

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président de la Communauté de communes en charge des Finances**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** l'arrêté préfectoral n°181-188 du 19 octobre 2018 portant harmonisation des compétences de la Communauté de communes ;

**VU** la délibération n°2019-240 du 17 décembre 2019 relative à la fin de délégation de service public de l'ex SIAEP Cléré-Avrillé – Mazières ;

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le contrat de Délégation de Service Public conclu entre l'ancien Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Cléré-Avrillé-Mazières et la société Suez est arrivé à son terme le 31 décembre 2019.

Afin de pouvoir continuer à mener des politiques d'investissement sur ce territoire, il faut acter le transfert des résultats du budget 905 au budget 907 concernant l'élément analytique « AEP Syndicat Cléré-Avrillé-Mazières ».

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le transfert des résultats du budget 905 au budget 907 comme suit :

Pour la section d'exploitation :

- Emission d'un mandat réel au compte 678 « Autres charges exceptionnelles » au budget 905 d'un montant de 580 695,35 €.
- Emission d'un titre réel au compte 778 « Autres produits exceptionnels » au budget 907 du même montant.

Pour la section d'investissement :

- Emission d'un mandat réel au compte 1068 au budget 905 d'un montant de 223 503,67 €
- Emission d'un titre réel au compte 1068 au budget 907 du même montant.

Au vu de ces éléments, et

**Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie d'eau potable du 17 février 2020 et du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le transfert des résultats de l'ex SIAEP Cléré-Avrillé-Mazières du budget 905 au budget 907 suite à l'arrêt de la délégation de service public au 31 décembre 2019.

**VALIDE** le transfert des montants sous la forme évoquée ci-avant.

- - Pour : 44
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 02/03/2020

Reçu en préfecture le 02/03/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 037-200072981-20200225-D2020\_058-DE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020

Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT



**D2020\_059 FINANCES – EAU POTABLE – COUT DU BRANCHEMENT**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 46

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON – PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGE - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGE  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : Mme Danielle THIRY, Vice-Présidente en charge de l'Eau et de l'Assainissement**

**VU** la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

**VU** la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

**VU** l'arrêté préfectoral n°181-188 du 19 octobre 2018 portant harmonisation des compétences de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire.

**VU** les délibérations n°2012-06 du 27 mars 2012 du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Savigné-Hommes,

**CONSIDERANT** la fin du contrat de Délégation de Service Public en Eau Potable attribuée à la société Suez sur le périmètre Cléré les Pins, Avrillé les Ponceaux et Mazières de Touraine et la création d'une régie afin d'assurer, en lieu et place de Suez, l'exploitation et l'entretien du service d'eau potable.

**CONSIDERANT** l'existence, sur le périmètre immédiat, de la régie eau potable Savigné-Hommes qui est exploitée et entretenue par le même personnel.

Il est décidé d'harmoniser les prix appliqués par le délégataire sortant vers les tarifications appliquées sur la régie eau potable Savigné-Hommes.

1 : Dépose d'un compteur : forfait de 34 €.

2 : Remplacement d'un compteur gelé : forfait de 61 €.

3 : Branchement forfaitaire pour toute canalisation : 835,80 € HT comprenant un citerneau composite double isolation et 12 mètres de canalisation.

Toutes prestations effectuées en sus du branchement forfaitaire figureront au devis (en plus du forfait).

4 : En cas de détérioration de canalisation par un tiers :

- La CCTOVAL établira un devis pour la réparation
- La CCTOVAL fera signer au tiers une attestation par laquelle ce dernier reconnaitra la dégradation et s'engagera à rembourser la CCTOVAL du montant de la dépense engagée.

5 : Le tarif horaire de la main d'œuvre pour tous les travaux effectués par les agents techniques est fixé à 26 € HT.

6 : Prix raccordement réseau (dans le cadre d'un branchement ou de la pose d'un compteur sur un branchement existant) :

- Ø 15 : 103,36 €
- Ø 20 : 109,31 €
- Ø 25 : 133,70 €
- Ø 40 : 152,15 €
- Ø 60 : 442,10 €

Au vu de ces éléments, et

**Vu l'avis favorable du comité d'exploitation de la Régie d'Eau Potable de la CCTOVAL en date du 17 février 2020.**

**Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 février 2020,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**FIXE** les tarifs précités à compter du 26 février 2020.

- - Pour : 46
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 46 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT



**D2020\_060 FINANCES EAU ASS – TARIFS ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES – PERIMETRE DE L'EX SIVOM DU PAYS DE  
LANGEAIS ET AMBILLOU**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 46

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON – PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGE - PROCURATION	Souigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGE  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

*Rapporteur : Mme Danielle THIRY, Vice- Présidente en charge de l'Eau et de l'Assainissement*

VU l'arrêté préfectoral n°181-188 portant harmonisation des compétences de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire du 19 octobre 2018,

VU la délibération n°2018-208bis relative au tarif assainissement des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur le territoire de l'ex Communauté de communes Touraine Nord Ouest –CCTNO du 18 décembre 2018 ;

VU la délibération n°2019-259 du 17 décembre 2019 relative au contrat de délégation de service public assainissement Veolia – Avenant n°1 : intégration du contrat DSP assainissement Ambillou ;

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

La délégation de service public d'assainissement de l'ex SIVOM du Pays de Langeais a été étendue au périmètre de la commune d'Ambillou à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour assurer la continuité du service public. Conformément aux dispositions de cet avenant, les usagers de la commune d'Ambillou sont soumis au même tarif que ceux de l'ex SIVOM du Pays de Langeais.

Dans un souci d'égalité de traitement des usagers de ce périmètre, il convient d'appliquer une harmonisation d'un tarif unique de la part délégataire aux usagers de ce périmètre étendue à partir de l'année 2020.

Pour rappel :

Périmètre	Part fixe communautaire (€ HT / an)	Part proportionnelle (en €/m <sup>3</sup> )
Ambillou	32.65	0.326
Langeais, Cinq-Mars-la-Pile, Coteaux-sur-Loire (Saint-Michel-sur-Loire)	21.84	0.6877

Il est proposé au conseil communautaire l'harmonisation des tarifs suivants sur le nouveau périmètre comme suit :

Périmètre	Part fixe communautaire (€ HT / an)	Part proportionnelle (en €/m <sup>3</sup> )
Langeais, Cinq-Mars-la-Pile, Coteaux-sur-Loire (Saint-Michel-sur-Loire) + Ambillou	21.84	0.6877

Au vu de ces éléments, et

**Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'harmonisation des tarifs de l'assainissement collectif des eaux usées sur le nouveau périmètre de l'ex SIVOM du Pays de Langeais et Ambillou dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- Pour : 46
- Contre :
- Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 46 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT



**D2020\_061 FINANCES – REMBOURSEMENT DES RESTES A RECOUVRER DE LA COMMUNE DE MAZIERES TOURAINE**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 46

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON – PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

*Rapporteur* : Mme Danielle THIRY, Vice- Présidente en charge de l'Eau et de l'Assainissement

VU l'arrêté préfectoral n°181-188 portant harmonisation des compétences de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire du 19 octobre 2018,

VU la délibération concordante n°03715018082 du 30 novembre 2018 relative au transfert de tous les excédents des résultats cumulés du budget assainissement ;

VU la délibération n°03715019048 du 27 septembre 2019 relative au remboursement par la CCTOVAL de la liquidation des restes à recouvrer du budget de l'assainissement de l'exercice 2015 de la commune de Mazières-de-Touraine ;

VU la délibération n°2019-140 du 24 septembre 2019 relative au transfert des excédents et déficits des communes aux budgets M49 Eau Potable et Assainissement ;

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Après la prise des compétences Eau Potable et Assainissement, la commune de Mazières-de-Touraine a accepté de transférer la totalité de ses résultats en section d'exploitation et d'investissement.

Après études des comptes par la commune et le trésor public de Langeais, il s'avère qu'une participation à l'assainissement collectif de 2015, d'un montant de 1 100,00 €, doit être annulée suite à l'abandon du permis de construire par les pétitionnaires. Cette somme a été intégrée aux résultats excédentaires reversés à la Communauté de communes.

La Communauté de communes accepte d'inscrire la dépense de 1 100 € au 678.

Au vu de ces éléments, et

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le principe du remboursement de la somme de 1 100 € au titre des impayés de la commune de Mazières-de-Touraine sur la compétence Assainissement collectif,

**VALIDE** le montage financier de la présente délibération,

**AUTORISE** le Président à signer tous documents liés à cette opération.

- - Pour : 46
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 46 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,  
Xavier DUPONT



**D2020\_062 FINANCES – POSE DE DEBITMETRE – SORTIE DE LA COMMUNE DE CHOUZE-SUR-LOIRE**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 46

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
absent	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON – PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur :** Mme Danielle THIRY, Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement

VU l'arrêté préfectoral n°17-32 portant réduction du périmètre de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire du 19 juillet 2017,

VU la délibération n°2018-119 du 25 septembre 2018 relative à la signature de l'avenant n°4 à la délégation de service public Eau Potable sur les communes de l'ex Communauté de communes du Pays de Bourgueil ;

VU la délibération n°2018-307 du 25 octobre 2018 relative à la signature de l'avenant n°5 par la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire ;

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le retrait de la commune de Chouzé-sur-Loire de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) vers la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CCCVL) a été acté au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette dernière s'est substituée à la commune de Chouzé-sur-Loire pour la compétence Eau Potable. La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire est devenue une nouvelle partie intégrante à la délégation de service publique d'Eau Potable sur ce périmètre.

Pour des raisons de territorialité et de calcul de bon rendement des réseaux d'Eau Potable, la pose de débitmètres entre les deux EPCI ont été nécessaires. Ceux-ci ont fait l'objet de la signature d'un avenant n°4 pour la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire et d'un avenant n°5 pour la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

D'un commun accord, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a accepté de participer financièrement à hauteur de deux tiers du montant des débitmètres revenant à la charge de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

La répartition s'effectuera comme ceci :

Montant à la charge de la CCTOVAL : 11 644.30 € - Participation de la CCCVL : 7 762.76 €.

La somme de 7 762.76 € fera l'objet d'un reversement de la CCCVL à la CCTOVAL sous la forme suivante :

EPCI	Procédure	Articles comptables	Montant
CCTOVAL	Titre	13158	7762.76 €
CCCVL	Mandat	2041511	7762.76 €

Au vu de ces éléments, et

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020 :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le principe de la participation de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire d'un montant de 7762.76 € sur le montant total des 11 644.30 € des trois débitmètres de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire,

**VALIDE** le montage financier de la présente délibération,

**AUTORISE** le Président à signer tous documents liés à cette opération.

- - Pour : 46
- - Contre :
- - Abstention :

Envoyé en préfecture le 02/03/2020  
Reçu en préfecture le 02/03/2020  
Affiché le   
ID : 037-200072981-20200225-D2020\_062-DE

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 46 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT



**D2020-063 – FINANCES – VENTE DE DEUX PARCELLES A LA COMMUNE DE BOURGUEIL**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 46

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON – PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marçilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

VU l'intérêt général que représente l'acquisition des parcelles cadastrées section F n° 2313 et F n° 2316 appartenant à la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, permettant ainsi de finaliser l'extension des ateliers municipaux ;

VU l'avis rendu par le Service des Domaines, le 1er février 2019 déclarant la demande de l'évaluation domaniale en dehors du champ réglementaire ;

VU le document d'arpentage n° 1417G en date du 7 juin 2019, dressé par Monsieur David BACHELIER, Géomètre-Expert auprès de la SELARL BRANLY-LACAZE, sise 10 rue des Courances, BP 90208, 37502 CHINON Cedex ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2020, autorisant l'acquisition desdites parcelles à l'euro symbolique, au profit de la commune de Bourgueil ;

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Il a été convenu, entre la mairie de Bourgueil et la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, la vente au profit de la commune de Bourgueil de deux parcelles jouxtant l'actuel centre technique municipal.

Conformément à cet accord, la commune de Bourgueil souhaite acquérir les parcelles appartenant à la Communauté de communes à savoir :

- Parcelle cadastrée section F n° 2313 pour une contenance de 8a 05, objet de l'acquisition.
- Parcelle cadastrée section F n° 2316 pour une contenance de 18ca, objet de l'acquisition.

Aussi, la parcelle originairement cadastrée section F n° 1444, sise « Les Coursannes », pour une contenance de trente et un ares soixante-six centiares (31a 66ca) a fait l'objet d'une division en deux parcelles de moindre importance, à savoir :

- **La parcelle cadastrée section F n° 2313 pour une contenance de 8a 05, objet de l'acquisition ;**
- La parcelle cadastrée section F n° 2314 pour une contenance de 23a 61ca restant appartenir à la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

De même, la parcelle originairement cadastrée section F n° 1607, sise « Les Coursannes », pour une contenance de cinq ares trois centiares (5a 03ca) a fait l'objet d'une division en deux parcelles de moindre importance, à savoir :

- La parcelle cadastrée section F n° 2315 pour une contenance de 4a 85ca restant appartenir à la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire ;
- **La parcelle cadastrée section F n° 2316 pour une contenance de 18ca, objet de l'acquisition.**

Cette division résulte d'un document d'arpentage dressé le 7 juin 2019 par Monsieur David BACHELIER, Géomètre-Expert auprès de la SELARL BRANLY-LACAZE, sise 10 rue des Courances, BP 90208, 37502 CHINON Cedex, sous le numéro 1417G.



BRANLY - LACAZE  
SELARL de Géomètres-Experts Fondateurs

10 rue des Courances  
37 500 CHINON  
Tél : 02 47 93 04 03  
e: info@branly-lacaze.com

Effectué le 05 Juin 2019  
N°dessin : 119065\_AV

# INDRE-ET-LOIRE Commune de Bourgueil

Section F  
parcelles n°1444, 1607 et 1608  
devenues n°2313 à 2318

## PLAN DE DIVISION - plan régulier -

Echelle : 1 / 500

Envoyé en préfecture le 02/03/2020

Reçu en préfecture le 02/03/2020

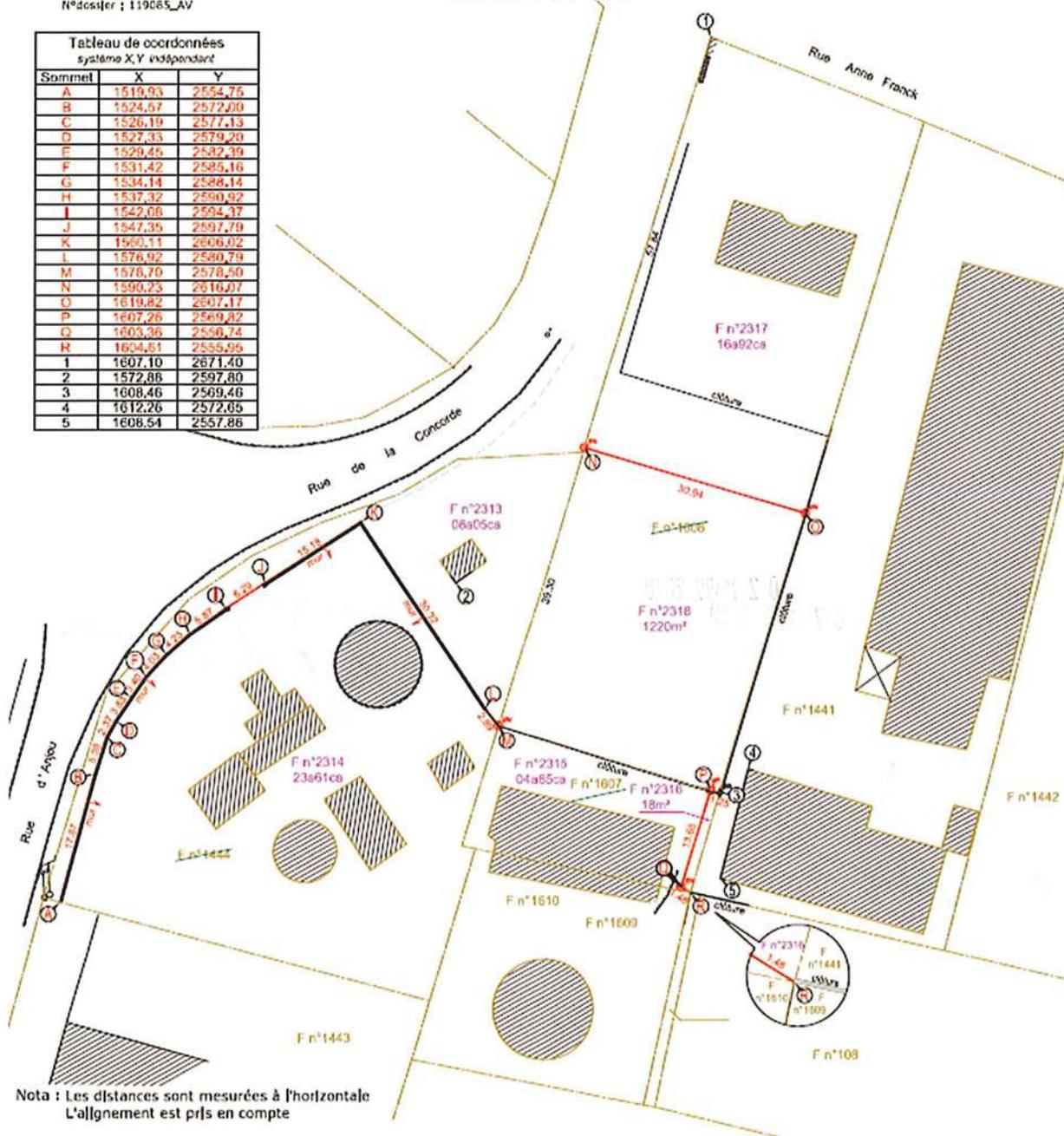
Affiché le

SLO

ID : 037-200072981-20200225-D2020\_063-DE

LEGENDE	
	Borne nouvelle
	Borne ancienne
	Division projetée
	Application cadastrale

Tableau de coordonnées système X,Y indépendant		
Sommets	X	Y
A	1519,93	2554,75
B	1524,57	2572,00
C	1526,19	2577,13
D	1527,33	2579,20
E	1529,45	2582,39
F	1531,42	2585,16
G	1534,14	2588,14
H	1537,32	2590,92
I	1542,08	2594,37
J	1547,35	2597,79
K	1560,11	2606,02
L	1576,92	2580,79
M	1576,70	2578,50
N	1590,23	2610,07
O	1619,82	2607,17
P	1607,26	2569,82
Q	1603,36	2556,74
R	1604,61	2555,95
1	1607,10	2671,40
2	1572,86	2597,80
3	1608,46	2569,46
4	1612,26	2572,65
5	1608,54	2557,86



Au vu de ces éléments, et

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la vente des parcelles non bâties, énoncées ci-dessous, appartenant à la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, à la commune de Bourgueil

- section F n° 2313 pour une contenance de 8a 05ca ;
- section F n° 2316 pour une contenance de 18ca.

**INDIQUE** que le prix de ladite acquisition est fixé à l'euro symbolique pour les 2 parcelles

**DIT** que tous les frais liés à cette cession sont pris en charge par la commune de Bourges

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à cette cession ;

**INFORME** que l'acte d'achat sera rédigé par l'étude notariale SCP LDP2A.

- - Pour : 46
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 46 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le : **02 MARS 2020**  
Publié ou notifié le : **02 MARS 2020**

Le Président,  
Xavier DUPONT



A blue ink signature of Xavier Dupont is written over a circular official stamp of the Commune de Bourges.



A blue ink signature of Xavier Dupont is written over a circular official stamp of the Commune de Bourges.

**D2020\_064 RH – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE CATEGORIE A APPARTENANT AU CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES TERRITORIAUX POUR ASSURER LES FONCTIONS DE RESPONSABLE DE POLE ADMINISTRATION ET FINANCES**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 46

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommès	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON – PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : Monsieur Xavier DUPONT, Président**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 34 et 3-3-2°

VU le décret n°88-145 du 1502/1988 modifié, pris en application de l’article 136 de la loi du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatifs aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le Président propose de créer un emploi permanent de catégorie A, relevant du cadre d’emploi des Attachés territoriaux à temps complet 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 pour assurer les fonctions de responsable du Pôle Administration et Finances (missions détaillées dans la fiche de poste ci-dessous).

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel relevant de la catégorie A, pour une durée de 3 ans, dans les conditions fixées à l’article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour assurer les fonctions de Responsable du Pôle Administration et Finances

Le contrat de l’agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d’un fonctionnaire n’ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l’issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

L’agent devra justifier d’une expérience professionnelle similaire ou supérieure et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Au vu de ces éléments, et

**Vu l’avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,**

**Vu l’avis favorable du Comité Technique en date du 21 février 2020,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

**APPROUVE** la création d’un emploi permanent à temps complet de catégorie A, relevant du cadre d’emploi des attachés territoriaux, à raison de 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, pour assurer les missions de responsable du Pôle Administration et Finances.

**AUTORISE** le Président à procéder à la déclaration de vacance de poste.

**PRECISE** que la rémunération de l’agent sera calculée en fonction de la grille indiciaire du grade des attachés territoriaux.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à la nomination de l’agent ainsi recruté,

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cette nomination seront prévus au budget 2020.

**PRECISE** que le tableau des effectifs sera actualisé en conséquence.

- - Pour : 46
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l’assemblée à l’unanimité des votants par 46 voix.**



Communauté de Communes

Touraine Ouest  
Val de Loire

## FICHE DE POSTE

Envoyé en préfecture le 02/03/2020

Reçu en préfecture le 02/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 037-200072981-20200225-D2020\_064-DE

### INTITULE DU POSTE :

Responsable de pôle Administration et Finances

Cadre d'emploi : Catégorie A

Grade : Attaché Territoriale

Echelon :

Service : Pôle Administration et Finances

Poste : Temps complet 35/35ème

Basé à Cléré les Pins

### MISSIONS DU POSTE

#### Sous l'autorité du (de la) Directeur (rice) Général des Services :

- Est responsable des services du pôle administration et finances
- Optimise la gestion des ressources financières et humaines
- Conseille et sécurise les services opérationnels dans leurs missions

### ACTIVITES PRINCIPALES

#### Contrôle de gestion

- Mise en place d'outils, de procédures et de tableaux de bord
- Optimisation des ressources (études de coûts) et amélioration des processus (évaluation des procédures)
- Conseil et aide à la décision en matière de gestion (diagnostic, évaluation des risques, plans d'action)
- Contrôle externe des satellites (supervision des délégataires)
- Appui à l'animation de projets transversaux stratégiques

#### Gestion des finances

- Préparation et exécution des budgets
- Prospective des finances (dépenses et recettes) et de la dette
- Etudes financières et fiscales
- Gestion des subventions et des assurances
- Programmation pluriannuelle des investissements et détermination des AP/CP et AE/CP
- Simulation, gestion et suivi des emprunts selon les orientations politiques
- Appui à l'évaluation des transferts de charges et élaboration des PV de transferts de compétences

#### Gestion des ressources humaines

- Aide à la définition d'une politique de ressources humaines
- Mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
- Gestion des relations sociales
- Mettre en place et suivre le plan de formation
- Participer à la réalisation du document unique
- Mettre en place des outils d'information pour les services

#### Affaires juridiques

- Organisation des bureaux et conseils communautaires
- Gestion de l'accueil, du courrier, des achats et des archives
- Procédures de marchés publics et de délégations de service public
- Conseil juridique auprès des élus et des services
- Gestion des contentieux

**Savoirs socioprofessionnels**

- méthodes d'analyse des organisations
- techniques de calcul de coût
- comptabilité analytique
- démarches qualité
- techniques d'analyse des risques
- ingénierie et méthodes de conduite de projet
- modes de gestion (régie, délégation)

**Savoirs**

- management par projets et objectifs
- techniques et outils de communication
- Techniques et outils de l'ingénierie de formation
- techniques de recueil et traitement de données
- techniques d'animation et de dynamique de groupes
- compétences des collectivités territoriales
- droit public et administratif, droit privé et commercial
- statut de la fonction publique territoriale
- codes et mécanismes des marchés publics
- finances publiques
- environnement juridique, financier, organisationnel des collectivités locales

**CONTRAINTES LIEES AU POSTE**

- Disponibilité et investissement professionnel indispensables
- Suivi des conseils communautaires

**RESPONSABLE HIERARCHIQUE**

- Le (la) Directeur (trice) Général des Services

**RELATIONS FONCTIONNELLES**

- Services CCTOVAL
- Elus
- Trésorerie
- Fournisseurs et Débiteurs
- Usagers
- Centre de gestion 37
- Et tous autres tiers nécessaires à l'exercice des fonctions

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : **02 MARS 2020**  
Publié ou notifié le : **02 MARS 2020**

Le Président,  
**Xavier DUPONT**




**D2020\_065 RH – PRINCIPE DE DELEGATION AU CDG 37 DE LA CONSULTATION EN VUE DE SOUSCRIRE UN CONTRAT  
GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 46

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON – PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : Monsieur Xavier DUPONT, Président**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

**CONSIDERANT** que le Centre de Gestion a informé la Communauté de Communes par sa newsletter, que l'assurance groupe, souscrit par le Centre de Gestion 37, garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service, arrive à terme le 31 décembre 2020,

Il convient donc de délibérer pour que le Centre de Gestion d'Indre et Loire puisse lancer une consultation en vue de souscrire à un contrat groupe au nom de la CCTOVAL à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Président informe le Conseil Communautaire que le conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat groupe d'assurance statutaire » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Il précise que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Par conséquent, la CCTOVAL charge le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

La CCTOVAL précise que les contrats devront garantir tout ou partie des risques suivants :

- Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.

- Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et agents contractuels) :

Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Régime du contrat : capitalisation (la prise en charge se poursuit après la fin du contrat si le sinistre est né pendant le contrat).

La CCTOVAL s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance.

Au vu de ces éléments, et

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 février 2020,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 02/03/2020

Reçu en préfecture le 02/03/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 037-200072981-20200225-D2020\_065-DE

**APPROUVE** la participation de la CCTOVAL à la consultation organisée par le Centre de Gestion 37 pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel comme ci-dessus indiqué.

- - Pour : 46
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 46 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

**Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020**

**Publié ou notifié le : 02 MARS 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**



**D2020\_066 RH – AVANCEMENTS DE GRADE 2020 – CREATION DE POSTES**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 46

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON – PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

*Rapporteur* : Monsieur Xavier DUPONT, Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

VU la délibération D2020 – 012 RH du 21 janvier 2020 concernant le tableau des effectifs de la CCTOVAL,

**CONSIDERANT** que certains agents remplissent les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés,

Le Président propose qu'il soit créé plusieurs postes afin que les agents concernés puissent être promus, courant 2020,

Proposition de création des emplois suivants :

Catégorie	Situation d'origine	Nouvelle situation	Date prévue pour l'avancement
Cat.B	Rédacteur Ppal 2°cl	Rédacteur Ppal 1°cl	11 avril 2020
Cat.C	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Ppal 2°cl	1 mars 2020
Cat.C	Adjoint Technique	Adjoint Technique Ppal 2°cl	1 mars 2020

Un effet rétroactif ne peut être appliqué sur les avancements de grade.

La nomination sera effective au moment de la création de l'arrêté de nomination.

La Commission Administrative Paritaire du CDG 37 a examiné les propositions d'avancement.

Au vu de ces éléments, et

**Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 février 2020,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le tableau ci-dessus d'avancements de grade concernant l'année 2020, modifiant le tableau des effectifs en conséquence,

**PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget.

- - Pour : 46
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 46 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT



**D2020\_067 DEV ECO - PRET D'HONNEUR INITIATIVE TOURAINE VAL DE LOIRE**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 46

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON – PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGE - PROCURATION	Souigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGE  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

*Rapporteur* : Madame Magali L'HERMITE, Vice-Présidente en charge du développement économique

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération référencée D2017-052 en date du 28 février 2017 actant l'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire au dispositif Initiative Touraine Chinonais (ITC) pour l'année 2017,

**VU** la délibération référencée D2018-042 en date du 24 avril 2018 actant l'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire au dispositif Initiative Touraine Chinonais (ITC) pour l'année 2018,

**VU** la délibération référencée D2019-085 en date du 26 mars 2019 actant le renouvellement de la convention triennale avec l'association Initiative Touraine Chinonais (ITC) ainsi que les modalités d'adhésion et de fonctionnement.

**VU** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 juin 2019 précisant que l'association Initiative Touraine Chinonais est devenu Initiative Touraine Val de Loire (ITVL).

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame Magali L'HERMITE expose que l'association Initiative Touraine Val de Loire sollicite auprès de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire une subvention représentant 13% des prêts d'honneur accordés aux créateurs ou repreneurs d'entreprises, implantés sur le territoire intercommunal.

Cette subvention vient abonder le fonctionnement de l'association pour lui permettre d'assurer le suivi de sa mission.

**CONSIDERANT** la décision prise au Comité d'Agrément d'ITVL, en date du 16 janvier 2020, d'octroyer le prêt d'honneur suivant :

BENEFICIAIRE	ACTIVITE	COMMUNE	MONTANT DU PRET ACCORDE	MONTANT ALLOUE PAR CCTOVAL
BAR DU MARCHÉ Roxane CAYROL	Hôtel – Restaurant- Bar	Langeais	8 000 €	1 040 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 040 €</b>

Au vu de ces éléments,

**Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 février 2020,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la subvention qui revient à Initiative Touraine Val de Loire pour un montant de 1 040 €,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

- - Pour : 46
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 46 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

**D2020\_068 DEV ECO - DOSSIERS AIDE DIRECTE TOVAL ATOUT DEVELOPPEMENT**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 41

Nombre de conseillers votants : 45 (M. SORIN ne prend pas part au vote)

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUZY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON – PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUZY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire n°17.08.31.36 en date du 15/09/2017 approuvant la convention de mise en œuvre d'un partenariat économique,

VU la délibération de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire n°D2017-130 en date du 20/06/2017 portant sur la mise en œuvre d'un partenariat économique par les Communautés de Communes dans le cadre d'une convention avec la Région Centre-Val de Loire,

VU la délibération de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire n°D2018-168 en date du 27 novembre 2018 portant sur l'adoption d'un nouveau règlement du dispositif d'aide directe aux entreprises,

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame Magali L'HERMITE expose les demandes de subvention TOVAL ATOUT DEVELOPPEMENT.

CONSIDERANT la validation par le Comité de Pilotage TOVAL ATOUT DEVELOPPEMENT du 4 février 2020 et après examen des dossiers, les demandes d'aides suivantes ont recueilli un avis favorable :

BENEFICIAIRE	ACTIVITE	COMMUNE	INVESTISSEMENT	DEPENSE ELIGIBLE	DEPENSE SUBVENTION NABLE	TAUX	AIDE PROPOSEE
EIRL STEPHANE POUPART	Plomberie chauffage climatisation	Continvoir	Acquisition matériel professionnel et équipement véhicule	4 101,68 €	4 101,68 €	30 %	1 230,50 €
SARL ETA SORIN LCD	Travaux agricoles	St Laurent de Lin	Acquisition équipement professionnel	110 000,00 €	10 000,00 €	30 %	3 000,00 €
L'ATELIER AU PLURIEL – Fanny GALLON	Prothésiste ongulaire	Château-la-Vallière	Acquisition équipement professionnel et enseigne	19 336,87 €	10 000,00 €	30 %	3 000,00 €
BAR DU MARCHE – Roxane CAYROL	Hôtel Restaurant Bar	Langeais	Changement devanture	17 558,72 €	10 000,00 €	30 %	3 000,00 €
SARL ODELICE – Olivier DASPREMONT	Restaurant	Langeais	Acquisition matériel professionnel	10 046,51 €	10 000,00 €	30 %	3 000,00 €
RWP 2.0 – Isabelle GARCIA	Activités loisirs	Rillé	Aménagement espace petite restauration	10 500,00 €	10 000,00 €	30 %	3 000,00 €
							<b>16 230,50 €</b>

CONSIDERANT que M. SORIN Jean Paul, délégué de la commune de SAINT LAURENT DE LIN, est concerné par l'attribution d'une aide, en tant que gérant de la SARL ETA SORIN LCD, il est précisé qu'il ne prend pas part au vote.

Au vu de ces éléments, et

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 février 2020,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

APPROUVE les aides proposées ci-dessus,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

- - Pour : 45
- - Contre :
- - Abstention : 1 (M. SORIN ne prend pas part au vote)

Approbation par l'assemblée à la majorité des votants par 45 voix.

Envoyé en préfecture le 02/03/2020

Reçu en préfecture le 02/03/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 037-200072981-20200225-D2020\_068-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

02 MARS 2020

02 MARS 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT



**D2020\_069 DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'EMPRISE ACTUELLE DU CAMPING DE RILLE EN VUE DE SA VENTE**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 46

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON – PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGE - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGE  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : Monsieur Hubert HARDY, Vice-Président au Tourisme**

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Il a été décidé, par délibération concordante, de transférer le site de Pincemaille de la commune de Rillé à la Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest à compter du 1er janvier 2003.

La Communauté de de Communes a souhaité construire un projet de réhabilitation et de gestion conforme aux enjeux de service public, environnementaux, touristiques et de développement durable de ce site.

C'est dans ce cadre qu'une gestion par délégation de service public a été engagée.

La Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, aujourd'hui responsable du foncier du camping, s'est prononcée par délibérations (D03 101 du 30 octobre 2003 et D03 116 du 27 novembre 2003), sur le choix de la société pour assurer la gestion de l'établissement. Le contrat de délégation de service public, conclu pour une durée de 25 ans, arrive à échéance le 01/10/2029.

En fin de cycle, ce camping nécessite aujourd'hui de lourds travaux d'investissement (rénovation des bâtiments, renouvellement des hébergements, construction d'une nouvelle piscine) pour permettre un accueil convenable des visiteurs et le maintien de la classification 4 étoiles de l'établissement.

Compte tenu du contexte budgétaire contraint induisant une nécessaire concentration des efforts financiers vers les services publics obligatoires, il n'est pas envisagé par la Communauté de Communes de porter cet investissement pourtant indispensable à la mise à niveau du camping. Par ailleurs, l'investissement initial de la collectivité a permis de créer une émulation locale, notamment avec l'arrivée de nouveaux professionnels du tourisme. Considérant la réussite de cet investissement il n'est pas prévu d'engager de nouveaux fonds publics.

Aussi la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire n'entend plus ériger l'activité de gestion du camping du site de Rillé en activité de service public.

Également, et dans la perspective qu'une activité de camping se maintienne sur ce site, dans le cadre d'une initiative privée, il est envisagé la vente des parcelles composant, pour partie, le terrain de camping, ainsi que des installations appartenant à la Communauté de Communes Touraine-Ouest-Val-de-Loire.

A ce titre, il a été procédé à la désaffectation du site du camping de Rillé depuis le 29 septembre 2019, comme il résulte du procès-verbal d'huissier établi le 21 février 2020.

Une partie du foncier du camping étant propriété de la Commune de Rillé, Monsieur le Vice-Président :

- **Expose** que le terrain de camping et ses installations (AM302, AM 303, AM 673, AM 674, AM, 672, AM 305, AM 712) ne sont plus affectés au service public et doivent faire l'objet d'une procédure de déclassement.
- **Précise** que, conformément à l'Article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.
- **Précise** que la désaffectation des parcelles précitées a été constatée par constat d'huissier en date du 21 février 2020.

Au vu de ces éléments, et

**Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- DECIDE** de ne plus ériger l'activité de gestion du camping du site de Rillé en activité de service public,
- CONSTATE** que les parcelles cadastrées AM302, AM 303, AM 673, AM 674, AM, 672, AM 305, et AM 712 ont fait l'objet d'une désaffectation depuis le 29 septembre 2019,

**PRONONCE**, par conséquent, le déclassement des parcelles cadastrées AM302, AM 303, AM 304, AM 305, et AM 712.

Envoyé en préfecture le 02/03/2020  
Reçu en préfecture le 02/03/2020  
Affiché le   
ID : 037-200072981-20200225-D2020\_069-DE

- - Pour : 46
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 46 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020

Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

**Le Président,  
Xavier DUPONT**



**D2020\_070 DVPT TERRITORIAL – VENTE DES PARCELLES CONSTITUTIVES DU CAMPING DE RILLE**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 46

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON – PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : Monsieur Hubert HARDY, Vice-Président au Tourisme**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.3112-2 par renvoi des articles L.5211-5, L.5211-17 et suivants, portant sur la substitution de l'EPCI aux communes dans leurs obligations contractuelles,

**VU** l'article L.1321-2 du CGCT prévoyant les modalités de la mise à disposition des biens meubles et immeubles d'une collectivité territoriale, au profit d'un groupement (EPCI),

**VU** l'article L.5214-16 du CGCT,

**VU** l'arrêté préfectoral n°16-69 en date du 21 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et de la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest, pour devenir la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) au 1er janvier 2017

**VU** les statuts de la CCTOVAL, et notamment son article 3,

**VU** la délibération du Conseil communautaire de l'ex Communauté de Communes Touraine Nord Ouest référencée D02-94 en date du 26 septembre 2002, décidant de reconnaître d'intérêt communautaire, l'actif et le passif détaillés dans ladite délibération appartenant à commune de Rillé et destinés à être transférés au 1er janvier 2003 à la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest,

**VU** la délibération du Conseil communautaire de l'ex Communauté de Communes Touraine Nord Ouest référencée D02-109 en date du 28 novembre 2002, approuvant l'intérêt communautaire du transfert du site de Pincemaille,

**VU** la délibération du Conseil communautaire de l'ex Communauté de Communes Touraine Nord Ouest référencée D03-11 en date du 27 février 2003, retirant du transfert la parcelle AM 711 au lieu-dit « Pincemaille » à Rillé, d'une superficie de 55 ares,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire D2019\_177 approuvant la vente des terrains constituant le camping de Rillé.

**VU** l'avis du Domaine en date du 3 février 2020, portant estimation de la valeur vénale du Camping de Rillé (parcelles AM 302, AM 303, AM 673, AM 674, AM 672, AM 305, AM 712 d'une superficie totale de 22 117 m<sup>2</sup>), sis rue du Lac de Pincemaille – 37340 RILLE, à 180 000,00 Euros HT,

**VU** l'avis du Domaine en date du 3 février 2020, portant estimation de la valeur vénale du Camping de Rillé (parcelles AM 563, AM 295, AM 654, AM 301, AM 300, AM 299, AM 298, AM 656 d'une superficie totale de 59 533 m<sup>2</sup>), sis rue du Lac de Pincemaille – 37340 RILLE, à 300 000,00 Euros HT,

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Suite à la délibération du 22 octobre 2019 approuvant la vente des terrains constituant le camping de Rillé et aux négociations opérées avec la société HUTTOPIA, il est précisé qu'un accord a été trouvé pour une cession au prix de 1 119 528 € hors taxes.

Les parcelles de la CCTOVAL vendues, avec leurs biens meubles et immeubles, seront les suivantes :

- AM 302
- AM 303
- AM 673
- AM 674
- AM 672
- AM 305
- AM 712

Les parcelles communales qui seront acquises par la CCTOVAL, avec leurs biens meubles et immeubles, seront également vendues. Il s'agit des parcelles suivantes :

- AM 654
- AM 295
- AM 563
- AM 301
- AM 300

- AM 299
- AM 298

Envoyé en préfecture le 02/03/2020  
 Reçu en préfecture le 02/03/2020  
 Affiché le   
 ID : 037-200072981-20200225-D2020\_070-DE

Il en découle la réalisation d'une convention de résiliation amiable et anticipée du contrat de DSP avec la société HUTTOPIA.  
 Pour compléter la délibération D2019\_177 du 22 octobre 2019, il est précisé que l'acquisition des biens et des terrains auprès de la commune de RILLE se fera pour un montant de 1,00 euro hors taxes.  
 Par ailleurs, il convient, d'acter, le non transfert des emprunts à la commune de Rillé puisqu'ils seront remboursés de façon anticipée avant la cession à la société HUTTOPIA. Le montant des frais pour remboursement anticipé sera remboursé à la CCTOVAL par la société HUTTOPIA, sur présentation d'un titre de recette accompagné des pièces justificatives.  
 D'autre part, si la commune de Rillé devait subir un impact financier négatif quelconque, la CCTOVAL confirme son engagement à rembourser la commune, sur présentation d'un titre de recette accompagné de pièces justificatives.

Au vu de ces éléments, et

**Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE** la vente du camping de Rillé constitué des parcelles, avec leurs biens meubles et immeubles, cadastrées de la façon suivante : AM 302, AM 303, AM 673, AM 674, AM 672, AM 305, AM 712, AM 654, AM 295, AM 563, AM 301, AM 300, AM 299, AM 298, à la société HUTTOPIA, pour un montant de 1 119 528,00 € hors taxes.
- APPROUVE** la convention de résiliation amiable et anticipée du contrat de DSP avec la société HUTTOPIA,
- APPROUVE** l'acquisition des biens et terrains auprès de la commune de RILLE pour un montant de 1,00 euro hors taxes,
- APPROUVE-le** non transfert des emprunts, souscrits pour le développement du camping de Rillé, à la commune de Rillé,
- PRECISE** que si la commune de Rillé devait subir un impact financier quelconque négatif, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire s'engagera à rembourser la commune de Rillé, sur présentation d'un titre de recette accompagné de pièces justificatives.
- AUTORISE** le Président à engager toute démarche nécessaire sur ce sujet et à signer tous documents s'y rapportant.

**Annexe :**

**ANNEXE27\_CONVENTION DE RESILIATION AMIABLE ET ANTICIPEE**

- - Pour : 46
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 46 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
 Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020**

**Le Président,  
 Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : **02 MARS 2020**  
 Publié ou notifié le : **02 MARS 2020**

**Le Président,  
 Xavier DUPONT**




DEPARTEMENT  
D'INDRE ET LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes  
Touraine Ouest Val de Loire

**Session ordinaire**  
**Séance du 25 février 2020**

**D2020\_022 ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
21 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 25 février, à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 37

Nombre de conseillers votants : 41

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES - ABSENT	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER - ABSENTE	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Jean BECQ de FOUQUIERES, Marie Noëlle DAUENDORFFER, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU, Nicolas VEAUUVY

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : M. Xavier DUPONT, Président**

VU le procès-verbal, communiqué aux conseillers, qui atteste des conditions de déroulement du Conseil communautaire du 21 janvier 2020 et des délibérations adoptées,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le procès-verbal du Conseil communautaire du 21 janvier 2020, tel que ci-annexé.

**Pièce jointe à la délibération :**

Procès-verbal du Conseil communautaire du 21 janvier 2020.

- - Pour : 42
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le :

02 MARS 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT



**D2020\_023 FINANCES EAU ET ASSAINISSEMENT- AP/CP - CREATIONS ET MODIFICATIONS**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire - 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de conseillers votants : 42

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER - ABSENTE	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Marie Noëlle DAUENDORFFER, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU, Nicolas VEAUUVY

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Patrick JARRY, Vice-Présidente en charge des Finances

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur JARRY rappelle que :

- Les autorisations de programmes (AP), en section d'investissement, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements sur plusieurs exercices, sans limitation de durée.
- Les autorisations d'engagements (AE), en section de fonctionnement, constituent la limite supérieure de dépenses pouvant être engagées en application de conventions, délibérations ou décisions.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur un exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP ou des AE.
- Les AP/CP ainsi que les AE/CP peuvent être révisés.

Cette méthode est de bonne gestion dans la perspective d'opérations pluriannuelles.

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour les AP/CP afin d'ajuster les montants d'AP et de CP,

- qu'il convient de créer :

- l'AP/CP n° AP2020-906-01 « Ambillou – Construction de la future station d'épuration – Etudes » et l'opération correspondante n° 6039 sur le budget 906
- l'AP/CP n° AP2020-906-02 « Pays de Bourgueil - Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement » et l'opération correspondante n° 6040 sur le budget 906

- qu'il convient de mettre à jour les AP/CP afin d'ajuster les montants d'AP et de CP,

Il est proposé de modifier les AP/CP comme suit :

### Annexe 1

CC Touraine Ouest Val de Loire  
Liste des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP / CP) - Budgets Eau et Assainissement (905 à 908)  
Situation au 25/02/2020

Budget	N° Opération	Intitulé	HT/TTC	Date déb	N° déb	Montant total AP	CP Antérieurs	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
905	5015	AP2015-905-01 EX PAYS DE BOURGUEIL - TRAVAUX CANALISATIONS EAU POTABLE 2015-2019	HT	21/01/2020	D2020-009	420 000,00 €			- €	7 000,80 €	412 909,20 €		
905	5042	AP2019-905-01 CINQ MARS LA PILE - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX FUYARDS ROUTE DE MAZERES (DU PLESSIS AU BOIS SIMBERT)	TTC	24/09/2019	D2019-135	628 000,00 €					628 000,00 €		
905	5045	AP2019-905-02 COURCELLES - RENOUVELLEMENT RESEAU AEP	TTC	25/02/2020	D2020-009	230 000,00 €				- €	230 000,00 €		
905	5052	AP2019-905-03 LANGEAIS - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX FUYARDS ROUTE DE NANTES (DE CUEILLEMALTY A GAILLON)	TTC	24/09/2019	D2019-135	592 000,00 €					592 000,00 €		
	6013	AP2015-905-01 EX PAYS DE BOURGUEIL - TRAVAUX CANALISATIONS EAUX USEES 2015-2019	HT	21/01/2020	D2020-009	480 000,00 €			- €	45 628,84 €	434 371,16 €		
906	6015	AP2016-906 - ASSPL AP2 STATION EPURATION CINQ MARS LA PILE	HT	21/01/2020	D2020-009	332 572,10 €		23 421,00 €	79 230,00 €	229 421,10 €	500,00 €		
906	6033	AP2016-906-01 EX PAYS DE LANGEAIS - CONSTRUCTION FUTURE STATION DEPURATION - ETUDES	HT	21/01/2020	D2020-009	260 000,00 €				- €	150 000,00 €	110 000,00 €	
906	6039	AP2020-906-01 AMBILLOU - CONSTRUCTION FUTURE STATION D'EPURATION - ETUDES	HT	25/02/2020		150 000,00 €					90 000,00 €	60 000,00 €	
906	6040	AP2020-906-02 PAYS DE BOURGUEIL - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	HT	25/02/2020		158 000,00 €					108 000,00 €	50 000,00 €	
908	8004	AP2019-908-01 SAVIGNE S LATHAN - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	TTC	21/01/2020	D2020-009	35 397,44 €				397,44 €	35 000,00 €		
				25/02/2020		32 397,44 €				397,44 €	32 000,00 €		

en gras : nouvelles AP/CP  
en surligné : modification

Les modifications, correspondant aux mises à jour au 21 janvier 2020, sont surlignées en jaune dans le tableau ci-joint.

La création d'AP/CP est indiquée en gras.

Au vu de ces éléments, et

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 février 2020,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications d'AP/CP telles que présentées dans le tableau ci-dessus,

CREE :

- l'AP/CP n° AP2020-906-01 « Ambillou – Construction de la future station d'épuration – Etudes » et l'opération correspondante n° 6039 sur le budget 906
- l'AP/CP n° AP2020-906-02 « Pays de Bourgueil - Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement » et l'opération correspondante n° 6040 sur le budget 906

- - Pour : 42
- - Contre :
- - Abstention :

Envoyé en préfecture le 02/03/2020  
Reçu en préfecture le 02/03/2020  
Affiché le   
ID : 037-200072981-20200225-D2020\_023-DE

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : **02 MARS 2020**  
Publié ou notifié le : **02 MARS 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**



**Session ordinaire**  
**Séance du 25 février 2020**

**D2020\_024 FINANCES - COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET PRINCIPAL N°900**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de conseillers votants : 42

**Étaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER - ABSENTE	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Marie Noëlle DAUENDORFFER, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, L.1612-12 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, pour le budget susvisé.

Monsieur le Vice-Président précise que Madame la Trésorière a transmis à la Communauté de communes ses comptes de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la Loi lui en fait l'obligation.

**Au vu de ces éléments,**

**CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**ADOpte** le compte de gestion, relatif au Budget Principal n°900, de Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais pour l'exercice 2019.

#### Annexe :

#### ANNEXE1\_COMPTE\_GESTION\_2019\_BUDGET\_900

- Pour : 42
- Contre :
- Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : **02 MARS 2020**  
Publié ou notifié le : **02 MARS 2020**

Le Président,  
**Xavier DUPONT**



**D2020\_025 FINANCES - COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES N°901**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de conseillers votants : 42

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER - ABSENTE	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Marie Noëlle DAUENDORFFER, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, L.1612-12 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, pour le budget susvisé.

Monsieur le Vice-Président précise que Madame la Trésorière a transmis à la Communauté de communes ses comptes de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la Loi lui en fait l'obligation.

**Au vu de ces éléments,**

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**ADOpte** le compte de gestion, relatif au Budget Annexe Zones d'activités n°901, de Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais pour l'exercice 2019.

#### Annexe :

**ANNEXE2\_COMPTE\_GESTION\_2019\_BUDGET\_901**

- Pour : 42
- Contre :
- Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : **02 MARS 2020**  
Publié ou notifié le : **02 MARS 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**



**D2020\_026 FINANCES - COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE N°902**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de conseillers votants : 42

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER - ABSENTE	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Marie Noëlle DAUENDORFFER, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, L.1612-12 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, pour le budget susvisé.

Monsieur le Vice-Président précise que Madame la Trésorière a transmis à la Communauté de communes ses comptes de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la Loi lui en fait l'obligation.

**Au vu de ces éléments,**

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**ADOpte** le compte de gestion, relatif au Budget Annexe Développement économique n°902, de Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais pour l'exercice 2019.

Annexe :

**ANNEXE3\_COMPTE\_GESTION\_2019\_BUDGET\_902**

- - Pour : 42
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le : **02 MARS 2020**  
Publié ou notifié le : **02 MARS 2020**

Le Président,  
**Xavier DUPONT**



**D2020\_027 FINANCES - COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE N°903**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de conseillers votants : 42

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER - ABSENTE	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Marie Noëlle DAUENDORFFER, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, L.1612-12 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, pour le budget susvisé.

Monsieur le Vice-Président précise que Madame la Trésorière a transmis à la Communauté de communes ses comptes de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la Loi lui en fait l'obligation.

**Au vu de ces éléments,**

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**ADOpte** le compte de gestion, relatif au Budget Annexe Petite Enfance Enfance Jeunesse n°903, de Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais pour l'exercice 2019.

### Annexe :

**ANNEXE4\_COMPTE\_GESTION\_2019\_BUDGET\_903**

- - Pour : 42
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : **02 MARS 2020**  
Publié ou notifié le : **02 MARS 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**



**D2020\_028 FINANCES - COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS N°904**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de conseillers votants : 42

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommès	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER - ABSENTE	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Marie Noëlle DAUENDORFFER, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, L.1612-12 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, pour le budget susvisé.

Monsieur le Vice-Président précise que Madame la Trésorière a transmis à la Communauté de communes ses comptes de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la Loi lui en fait l'obligation.

Au vu de ces éléments,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE le compte de gestion, relatif au Budget Annexe Déchets ménagers n°904, de Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais pour l'exercice 2019.

#### Annexe :

#### ANNEXE5\_COMPTE\_GESTION\_2019\_BUDGET\_904

- - Pour : 42
- - Contre :
- - Abstention :

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT



**D2020\_029 FINANCES - COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE N°905**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de conseillers votants : 42

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER - ABSENTE	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Marie Noëlle DAUENDORFFER, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, L.1612-12 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, pour le budget susvisé.

Monsieur le Vice-Président précise que Madame la Trésorière a transmis à la Communauté de Communes ses comptes de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la Loi lui en fait l'obligation.

Au vu de ces éléments,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

**ADOpte** le compte de gestion, relatif au Budget Annexe Eau potable n°905, de Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais pour l'exercice 2019.

Annexe :

ANNEXE6\_COMPTE\_GESTION\_2019\_BUDGET\_905

- - Pour : 42
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

02 MARS 2020

02 MARS 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT


**Session ordinaire**  
**Séance du 25 février 2020**

**D2020\_030 FINANCES - COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT N°906**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de conseillers votants : 42

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcéelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER - ABSENTE	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Marie Noëlle DAUENDORFFER, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2121-16 et L.2121-23 et R.2121-1 à D.2343-10 ;

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, pour le budget susvisé.

Monsieur le Vice-Président précise que Madame la Trésorière a transmis à la Communauté de communes ses comptes de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la Loi lui en fait l'obligation.

Au vu de ces éléments,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

**ADOpte** le compte de gestion, relatif au Budget Annexe Assainissement n°906, de Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais pour l'exercice 2019.

### Annexe :

**ANNEXE7\_COMPTE\_GESTION\_2019\_BUDGET\_906**

- - Pour : 42
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : **02 MARS 2020**  
Publié ou notifié le : **02 MARS 2020**

Le Président,  
**Xavier DUPONT**



**D2020\_031 FINANCES - COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET ANNEXE N°907 EAU POTABLE EN REGIE**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de conseillers votants : 42

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER - ABSENTE	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Marie Noëlle DAUENDORFFER, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, L.1612-12 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif, pour le budget susvisé.

Monsieur le Vice-Président précise que Madame la Trésorière a transmis à la Communauté de communes ses comptes de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la Loi lui en fait l'obligation.

Au vu de ces éléments,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

**ADOpte** le compte de gestion, relatif au Budget Annexe Eau potable en régie n°907, de Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais pour l'exercice 2019.

#### Annexe :

**ANNEXE8\_COMPTE\_GESTION\_2019\_BUDGET907**

- Pour : 42
- Contre :
- Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : **02 MARS 2020**  
Publié ou notifié le :

**02 MARS 2020**

Le Président,  
**Xavier DUPONT**



**D2020\_032 FINANCES - COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE N°908 ASSAINISSEMENT EN REGIE**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de conseillers votants : 42

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER - ABSENTE	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGE - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGE

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Marie Noëlle DAUENDORFFER, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur** : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, L.1612-12 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif, pour le budget susvisé.

Monsieur le Vice-Président précise que Madame la Trésorière a transmis à la Communauté de communes ses comptes de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la Loi lui en fait l'obligation.

**Au vu de ces éléments,**

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**ADOpte** le compte de gestion, relatif au Budget Annexe Assainissement en régie n°908, de Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais pour l'exercice 2019.

**Annexe :**

**ANNEXE9\_COMPTE\_GESTION\_2019\_BUDGET908**

- - Pour : 42
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

**Le Président,  
Xavier DUPONT**



**D2020\_033 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL N°900**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 50  
Nombre de conseillers présents : 37  
Nombre de conseillers votants : 41 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER - ABSENTE	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT s'est retiré
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Marie Noëlle DAUENDORFFER, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur** : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2342-12,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 février 2020, approuvant le budget primitif Budget Principal n°900 et les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

CONSIDÉRANT que les écritures du Compte Administratif 2019 sont conformes à celles du Compte de Gestion 2019 de Madame La Trésorière, préalablement voté,

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Xavier DUPONT, Président, s'est retiré pour laisser la présidence de la séance à Monsieur Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances, pour le vote du compte administratif 2019 de l'EPCI.

Suite à l'exposé de Monsieur Patrick JARRY,

**Au vu de ces éléments,**

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

**ADOpte** le Résultat annuel sans report du Compte Administratif de l'exercice 2019, relatif au Budget Principal n°900, arrêté comme suit :

- |   |  |                |                |
|---|--|----------------|----------------|
| • | Le résultat de la section de fonctionnement, | un excédent de | + 899 786.60 € |
| • | Le résultat de la section d'investissement,  | un déficit de  | - 48 732.28 €  |

**Annexe :**

ANNEXE10\_COMPTE ADMINISTRATIF\_2019 BUDGET PRINCIPAL 900

- - Pour : 41 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)
- - Contre :
- - Abstention :

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 41 voix.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT




CCTOVAL – 37 – BUDGET PRINCIPAL 900 CA 2019

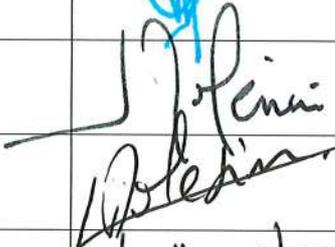
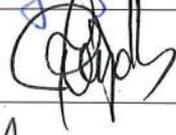
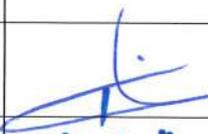
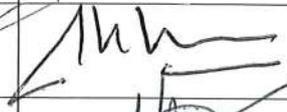
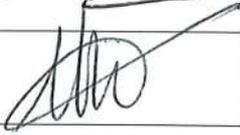
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Présenté par le Président, Mr. JARRY Patrick  
 A Cléré-les-Pins, le 25.02.2020

Nombre de membres en exercice : 50  
 Nombre de membres présents : 37  
 Nombre de suffrages exprimés : 41  
 VOTES : Pour : 41  
 Contre : -  
 Abstention : -  
 Dates de convocation : 19/02/2020

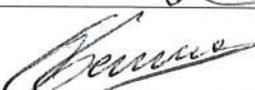
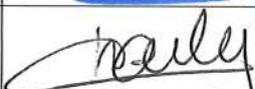
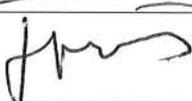
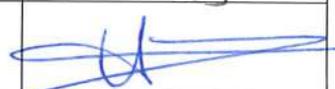
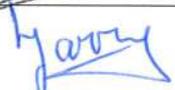
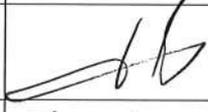
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
 A Cléré-les-Pins, le 25.02.2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Ville + Nom	Signature	Ville + Nom	Signature
Ambillou Michel CHEVET		Couesmes Nicolas VEAUUVY	
Ambillou Lucette CARRE		Courcelles de Touraine Phillipe ADET	
Avrillé les Ponceaux Jean-Jack BORDEAU		Gizeux Géraud de LAFFON	
Benais Stéphanie RIOCREUX		Hommes Hubert HARDY	
Bourgueil Laurence MOLESINI		La Chapelle sur Loire Danielle THIRY	
Bourgueil Cyril MOLESINI		La Chapelle sur Loire Paul GUIGNARD	
Bourgueil Magali L'HERMITE		Langeais Pierre LEYROLLES	
Bourgueil Régis GIMENEZ		Langeais Pierre Alain ROIRON	
Bourgueil Maryène CHARLOT		Langeais Fabrice RUEL	
Braye sur Maulne Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT		Langeais <u>Al Pethen</u>	
Brèches Gérard VIGNAS		Langeais Benjamin PHILIPPON	
Channay sur Lathan Isabelle MELO		Langeais Monique MASFRAND	

CCTOVAL – 37 – BUDGET PRINCIPAL 900 CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Château la Vallière Patrice BERTHELEMOT		Langeais Francisco REISINHO	
Château la Vallière Jean Claude GAUTHIER		Lublé Daniel MEUNIER	
Cinq Mars la Pile Jean Marie CARLES		Marcilly sur Maulne Dominique GUINOISEAU	
Cinq Mars la Pile Jean BECQ de FOUQUIERES		Mazières de Touraine Thierry ELOY	
Cinq Mars la Pile Marie Noëlle DAUENDORFFER		Mazières de Touraine Sonia FINOCIETY	
Cinq Mars la Pile Sylvie POINTREAU		Restigné Christine HASCOET	
Cinq Mars la Pile Patrick JARRY		Rillé Xavier DUPONT	
Cléré les Pins Benoît BAROT		Saint Laurent de Lin Jean Paul SORIN	
Cléré les Pins Patrick GUIET		Saint Nicolas de Bourgueil Dominique CORNET	
Continvoir Pierre DANGER		Savigné sur Lathan Solange CRESSON	
Coteaux sur Loire Jean DUFRESNE		Savigné sur Lathan Eric OGER	
Coteaux sur Loire François AUGE		Souvigné Delphine AUNEAU	
Coteaux sur Loire Dominique LOGEAY		Villiers au Bouin Martine NAVEAU	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le  
 ..... 02 MARS 2020 ....., et de la publication le ..... 02 MARS 2020 .....

A....., le.....



**D2020\_034 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2019- BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES N°901**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 50  
Nombre de conseillers présents : 37  
Nombre de conseillers votants : 41 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER - ABSENTE	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT s'est retiré
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Marie Noëlle DAUENDORFFER, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2342-12,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 février 2020, approuvant le budget primitif du Budget Annexe Zones d'activités n°901 et les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

CONSIDÉRANT que les écritures du Compte Administratif 2019 sont conformes à celles du Compte de Gestion 2019 de Madame La Trésorière, préalablement voté,

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Xavier DUPONT, Président, s'est retiré pour laisser la présidence de la séance à Monsieur Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances, pour le vote du compte administratif 2019 de l'EPCI.

Suite à l'exposé de Monsieur Patrick JARRY,

Au vu de ces éléments,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE le Résultat annuel sans report du Compte Administratif 2019, relatif au Budget Annexe Zones d'Activités n°901, arrêté comme suit :

- Le résultat de la section de fonctionnement, un déficit de - 1 352.33 €
- Le résultat de la section d'investissement, un excédent de + 177 551.11 €

**Annexe :**

**ANNEXE11\_COMPTE ADMINISTRATIF\_2019 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES 901**

- - Pour : 41 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)
- - Contre :
- - Abstention :

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 41 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

Le Président,  
**Xavier DUPONT**



CCTOVAL – 37 – ZONES D'ACTIVITÉ 901 CA 2019

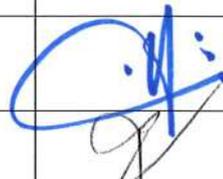
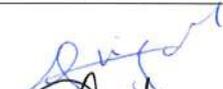
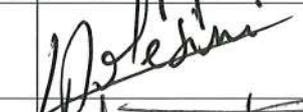
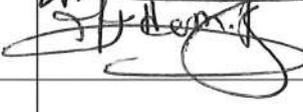
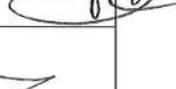
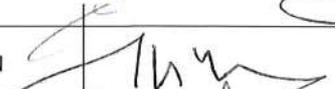
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Présenté par le Président, Mr JARRY Patrick  
 A Cléré-les-Pins, le 25.02.2020

Nombre de membres en exercice : 50  
 Nombre de membres présents : 37  
 Nombre de suffrages exprimés : 41  
 VOTES : Pour : 41  
 Contre : -  
 Abstention : -  
 Dates de convocation : 29.02.2020

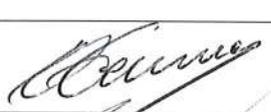
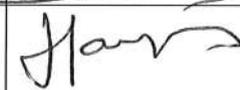
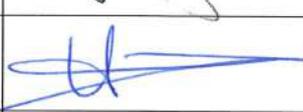
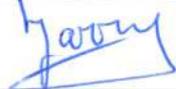
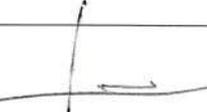
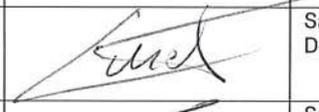
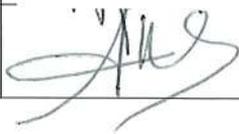
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
 A Cléré-les-Pins, le 25.02.2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Ville + Nom	Signature	Ville + Nom	Signature
Ambillou Michel CHEVET		Couesmes Nicolas VEAUUVY	
Ambillou Lucette CARRE		Courcelles de Touraine Phillipe ADET	
Avrillé les Ponceaux Jean-Jack BORDEAU		Gizeux Géraud de LAFFON	
Benais Stéphanie RIOCREUX		Hommes Hubert HARDY	
Bourgueil Laurence MOLESINI		La Chapelle sur Loire Danielle THIRY	
Bourgueil Cyril MOLESINI		La Chapelle sur Loire Paul GUIGNARD	
Bourgueil Magali L'HERMITE		Langeais Pierre LEYROLLES	
Bourgueil Régis GIMENEZ		Langeais Pierre Alain ROIRON	
Bourgueil Maryène CHARLOT		Langeais Fabrice RUEL	
Braye sur Maulne Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT		Langeais Danielaure PELTIER	
Brèches Gérard VIGNAS		Langeais Benjamin PHILIPPON	
Channay sur Lathan Isabelle MELO		Langeais Monique MASFRAND	

CCTOVAL – 37 – ZONES D'ACTIVITÉ 901 CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Château la Vallière Patrice BERTHELEMOT		Langeais Francisco REISINHO	
Château la Vallière Jean Claude GAUTHIER		Lublé Daniel MEUNIER	
Cinq Mars la Pile Jean Marie CARLES		Marcilly sur Maulne Dominique GUINOISEAU	
Cinq Mars la Pile Jean BECQ de FOUQUIERES		Mazières de Touraine Thierry ELOY	
Cinq Mars la Pile Marie Noëlle DAUENDORFFER		Mazières de Touraine Sonia FINOCIETY	
Cinq Mars la Pile Sylvie POINTREAU		Restigné Christine HASCOET	
Cinq Mars la Pile Patrick JARRY		Rillé Xavier DUPONT	
Cléré les Pins Benoît BAROT		Saint Laurent de Lin Jean Paul SORIN	
Cléré les Pins Patrick GUIET		Saint Nicolas de Bourgueil Dominique CORNET	
Continvoir Pierre DANGER		Savigné sur Lathan Solange CRESSON	
Coteaux sur Loire Jean DUFRESNE		Savigné sur Lathan Eric OGER	
Coteaux sur Loire François AUGÉ		Souviigné Delphine AUNEAU	
Coteaux sur Loire Dominique LOGEAY		Villiers au Bouin Martine NAVEAU	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le  
 ..... 02 MARS 2020 ....., et de la publication le ..... 02 MARS 2020 .....

A....., le.....



**D2020\_035 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE N°902**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 50  
Nombre de conseillers présents : 38  
Nombre de conseillers votants : 42 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT s'est retiré
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur** : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2342-12 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 février 2020, approuvant le budget primitif Budget Annexe Développement économique n°902 et les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice.

**CONSIDÉRANT** que les écritures du Compte Administratif 2019 sont conformes à celles du Compte de Gestion 2019 de Madame La Trésorière, préalablement voté.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Xavier DUPONT, Président, s'est retiré pour laisser la présidence de la séance à Monsieur Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances, pour le vote du compte administratif 2019 de l'EPCI.

Suite à l'exposé de Monsieur Patrick JARRY,

**Au vu de ces éléments,**

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**ADOpte** le Résultat annuel sans report du Compte Administratif 2019, relatif au **Budget Annexe Développement économique n°902**, arrêté comme suit :

- Le résultat de la section de fonctionnement, un excédent de + 6 048.82 €
- Le résultat de la section d'investissement, un déficit de - 143 139.34 €

**Annexe :**

**ANNEXE12\_COMPTE ADMINISTRATIF 2019\_BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 902**

- - Pour : 42 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

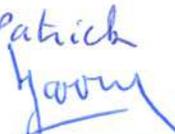
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

**Le Président,  
Xavier DUPONT**



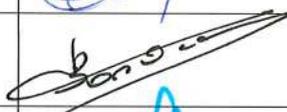
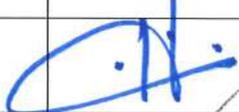
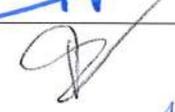
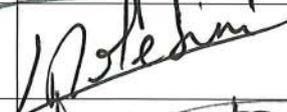
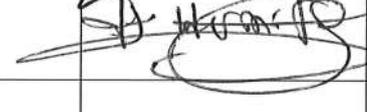
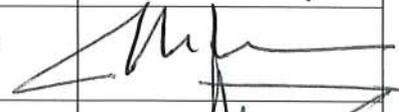
CCTOVAL – 37 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 902 CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Présenté par le Président, Mr **JARRY Patrick**  
 A Cléré-les-Pins, le **25.02.2020**  
  
 Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
 A Cléré-les-Pins, le **25.02.2020**

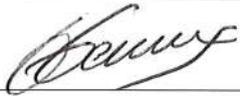
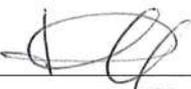
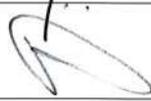
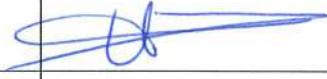
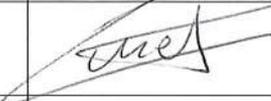
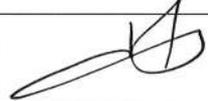
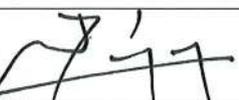
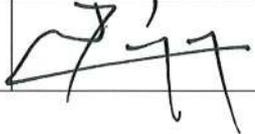
Nombre de membres en exercice : **50**  
 Nombre de membres présents : **38**  
 Nombre de suffrages exprimés : **42**  
 VOTES : Pour : **42**  
 Contre :  
 Abstention :  
 Dates de convocation : **19.02.2020**

Les membres du Conseil Communautaire,

Ville + Nom	Signature	Ville + Nom	Signature
Ambillou Michel CHEVET		Couesmes Nicolas VEAUUVY	
Ambillou Lucette CARRE		Courcelles de Touraine Phillipe ADET	
Avrillé les Ponceaux Jean-Jack BORDEAU		Gizeux Géraud de LAFFON	
Benais Stéphanie RIOCREUX		Hommes Hubert HARDY	
Bourgueil Laurence MOLESINI		La Chapelle sur Loire Danielle THIRY	
Bourgueil Cyril MOLESINI		La Chapelle sur Loire Paul GUIGNARD	
Bourgueil Magali L'HERMITE		Langeais Pierre LEYROLLES	
Bourgueil Régis GIMENEZ		Langeais Pierre Alain ROIRON	
Bourgueil Maryène CHARLOT		Langeais Fabrice RUEL	
Braye sur Maulne Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT		Langeais <b>Danielle PELTIER</b>	
Brèches Gérard VIGNAS		Langeais Benjamin PHILIPPON	
Channay sur Lathan Isabelle MELO		Langeais Monique MASFRAND	

**CCTOVAL – 37 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 902** **CA 2019**

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURE</b>	<b>D2</b>

Château la Vallière Patrice BERTHELEMOT		Langeais Francisco REISINHO	
Château la Vallière Jean Claude GAUTHIER		Lublé Daniel MEUNIER	
Cinq Mars la Pile Jean Marie CARLES		Marcilly sur Maulne Dominique GUINOISEAU	
Cinq Mars la Pile Jean BECQ de FOUQUIERES		Mazières de Touraine Thierry ELOY	
Cinq Mars la Pile Marie Noëlle DAUENDORFFER		Mazières de Touraine Sonia FINOCIETY	
Cinq Mars la Pile Sylvie POINTREAU		Restigné Christine HASCOET	
Cinq Mars la Pile Patrick JARRY		Rillé Xavier DUPONT	
Cléré les Pins Benoît BAROT		Saint Laurent de Lin Jean Paul SORIN	
Cléré les Pins Patrick GUIET		Saint Nicolas de Bourgueil Dominique CORNET	
Continvoir Pierre DANGER		Savigné sur Lathan Solange CRESSON	
Coteaux sur Loire Jean DUFRESNE		Savigné sur Lathan Eric OGER	
Coteaux sur Loire François AUGÉ		Souigné Delphine AUNEAU	
Coteaux sur Loire Dominique LOGEAY		Villiers au Bouin Martine NAVEAU	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le  
 ..... 02 MARS 2020 ....., et de la publication le ..... 02 MARS 2020 .....

A....., le.....



**D2020\_036 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE N°903**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 50  
Nombre de conseillers présents : 38  
Nombre de conseillers votants : 42 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT s'est retiré
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur :** M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2342-12 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 février 2020 approuvant le budget primitif Budget Annexe Petite Enfance Enfance Jeunesse n°903 et les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice.

**CONDIDÉRANT** que les écritures du Compte Administratif 2019 sont conformes à celles du Compte de Gestion 2019 de Madame La Trésorière, préalablement voté.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Xavier DUPONT, Président, s'est retiré pour laisser la présidence de la séance à Monsieur Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances, pour le vote du compte administratif 2019 de l'EPCI.

Suite à l'exposé de Monsieur Patrick JARRY,

**Au vu de ces éléments,**

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**ADOpte** le Résultat annuel sans report du Compte Administratif 2019, relatif au **Budget Annexe Petite Enfance Enfance Jeunesse n°903**, arrêté comme suit :

- Le résultat de la section de fonctionnement, un déficit de - 219 406.81€
- Le résultat de la section d'investissement, un déficit de - 435 630.03 €

**APPROUVE** l'intégration de ce résultat au Budget Principal n°900.

**CLOTURE** le budget Annexe Petite Enfance, Enfance, Jeunesse n°903.

Conformément à la décision de la délibération du conseil communautaire D2019-141 du 24 sept 2019, approuvant la fusion de ces deux budgets et la clôture du budget n°903 PEEJ.

**Annexe :**

**ANNEXE13\_COMPTE ADMINISTRATIF 2019\_BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE 903**

- Pour : 42 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)
- Contre :
- Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

**Le Président,  
Xavier DUPONT**



CCTOVAL – 37 – PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE 903 CA 2019

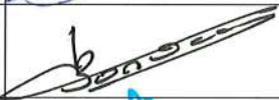
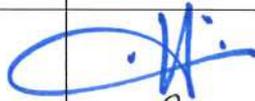
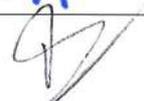
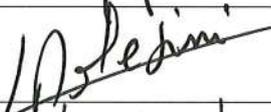
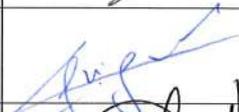
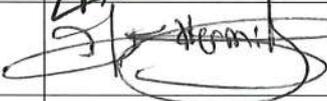
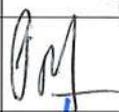
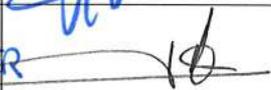
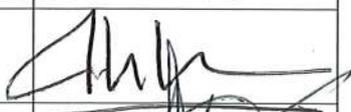
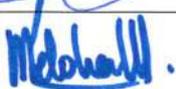
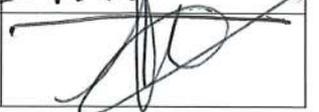
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Présenté par le Président, Mr **JARRY Patrick**  
 A Cléré-les-Pins, le..... **25.02.2020**

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session **ordinaire**.  
 A Cléré-les-Pins, le..... **25.02.2020**

Nombre de membres en exercice : **50**  
 Nombre de membres présents : **38**  
 Nombre de suffrages exprimés : **42**  
 VOTES : Pour : **42**  
 Contre : **-**  
 Abstention : **-**  
 Dates de convocation : **19.02.2020**

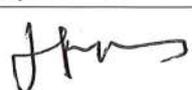
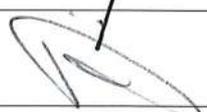
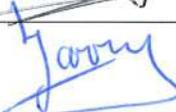
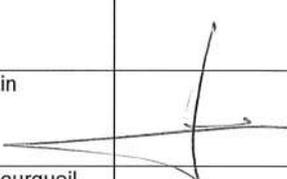
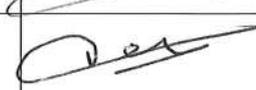
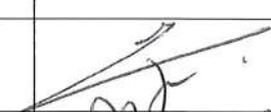
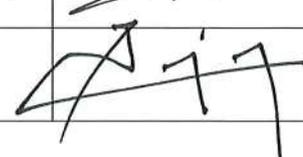
Les membres du Conseil Communautaire,

Ville + Nom	Signature	Ville + Nom	Signature
Ambillou Michel CHEVET		Couesmes Nicolas VEAUUVY	
Ambillou Lucette CARRE		Courcelles de Touraine Phillipe ADET	
Avrillé les Ponceaux Jean-Jack BORDEAU		Gizeux Géraud de LAFFON	
Benais Stéphanie RIOCREUX		Hommes Hubert HARDY	
Bourgueil Laurence MOLESINI		La Chapelle sur Loire Danielle THIRY	
Bourgueil Cyril MOLESINI		La Chapelle sur Loire Paul GUIGNARD	
Bourgueil Magali L'HERMITE		Langeais Pierre LEYROLLES	
Bourgueil Régis GIMENEZ		Langeais Pierre Alain ROIRON	
Bourgueil Maryène CHARLOT		Langeais Fabrice RUEL	
Braye sur Maulne Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT		Langeais Marie Laure PELTIER	
Brèches Gérard VIGNAS		Langeais Benjamin PHILIPPON	
Channay sur Lathan Isabelle MELO		Langeais Monique MASFRAND	

CCTOVAL – 37 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 903 CA 2019

*Petite Enfance / Enfance / Jeunesse n° 903*

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Château la Vallière Patrice BERTHELEMOT		Langeais Francisco REISINHO	
Château la Vallière Jean Claude GAUTHIER		Lublé Daniel MEUNIER	
Cinq Mars la Pile Jean Marie CARLES		Marcilly sur Maulne Dominique GUINOISEAU	
Cinq Mars la Pile Jean BECQ de FOUQUIERES		Mazières de Touraine Thierry ELOY	
Cinq Mars la Pile Marie Noëlle DAUENDORFFER		Mazières de Touraine Sonia FINOCIETY	
Cinq Mars la Pile Sylvie POINTREAU		Restigné Christine HASCOET	
Cinq Mars la Pile Patrick JARRY		Rillé Xavier DUPONT	
Cléré les Pins Benoît BAROT		Saint Laurent de Lin Jean Paul SORIN	
Cléré les Pins Patrick GUIET		Saint Nicolas de Bourgueil Dominique CORNET	
Continvoir Pierre DANGER		Savigné sur Lathan Solange CRESSON	
Coteaux sur Loire Jean DUFRESNE		Savigné sur Lathan Eric OGER	
Coteaux sur Loire François AUGÉ		Souviigné Delphine AUNEAU	
Coteaux sur Loire Dominique LOGEAY		Villiers au Bouin Martine NAVEAU	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le  
 ..... 02 MARS 2020 ....., et de la publication le ..... 02 MARS 2020 .....

A....., le .....



**D2020\_037 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS N°904**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de conseillers votants : 42 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT s'est retiré
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGE - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGE

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur** : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2342-12 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 février 2020, approuvant le budget primitif Budget Annexe Déchets ménagers n°904 et les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice.

**CONSIDÉRANT**, que les écritures du Compte Administratif 2019 sont conformes à celles du Compte de Gestion 2019 de Madame La Trésorière, préalablement voté.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Xavier DUPONT, Président, s'est retiré pour laisser la présidence de la séance à Monsieur Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances, pour le vote du compte administratif 2019 de l'EPCI.

Suite à l'exposé de Monsieur Patrick JARRY,

**Au vu de ces éléments,**

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**ADOpte** le Résultat annuel sans report du Compte Administratif 2019, relatif au Budget Annexe Déchets ménagers n°904, arrêté comme suit :

- Le résultat de la section de fonctionnement, un excédent de + 83 143.20 €
- Le résultat de la section d'investissement, un excédent de + 867.98 €

**Annexe :**

**ANNEXE14\_COMPTE ADMINISTRATIF\_2019 BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS 904**

- Pour : 42 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)
- Contre :
- Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : **02 MARS 2020**  
Publié ou notifié le : **02 MARS 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

CCTOVAL – 37 – DÉCHETS MÉNAGERS 904

CA 2019

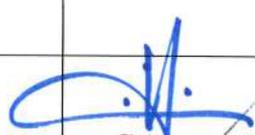
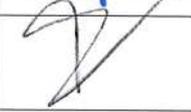
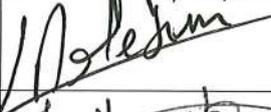
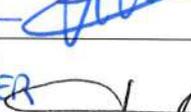
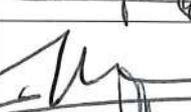
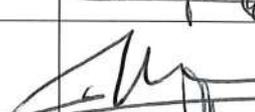
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Présenté par le Président, Mr JARRY Patrick  
 A Cléré-les-Pins, le 25.02.2020

Nombre de membres en exercice : 50  
 Nombre de membres présents : 38  
 Nombre de suffrages exprimés : 42  
 VOTES : Pour : 42  
 Contre : -  
 Abstention : -  
 Dates de convocation : 19.02.2020

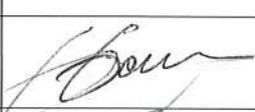
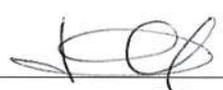
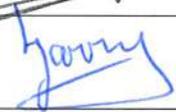
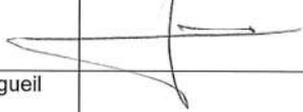
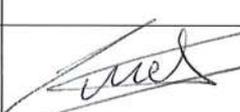
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
 A Cléré-les-Pins, le 25.02.2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Ville + Nom	Signature	Ville + Nom	Signature
Ambillou Michel CHEVET		Couesmes Nicolas VEAUUVY	
Ambillou Lucette CARRE		Courcelles de Touraine Phillipe ADET	
Avrillé les Ponceaux Jean-Jack BORDEAU		Gizeux Géraud de LAFFON	
Benais Stéphanie RIOCREUX		Hommes Hubert HARDY	
Bourgueil Laurence MOLESINI		La Chapelle sur Loire Danielle THIRY	
Bourgueil Cyril MOLESINI		La Chapelle sur Loire Paul GUIGNARD	
Bourgueil Magali L'HERMITE		Langeais Pierre LEYROLLES	
Bourgueil Régis GIMENEZ		Langeais Pierre Alain ROIRON	
Bourgueil Maryène CHARLOT		Langeais Fabrice RUEL	
Braye sur Maulne Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT		Langeais Marie Laure PELTIER	
Brèches Gérard VIGNAS		Langeais Benjamin PHILIPPON	
Channay sur Lathan Isabelle MELO		Langeais Monique MASFRAND	

CCTOVAL – 37 – DÉCHETS MÉNAGERS 904 CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Château la Vallière Patrice BERTHELEMOT	11	Langeais Francisco REISINHO	
Château la Vallière Jean Claude GAUTHIER		Lublé Daniel MEUNIER	
Cinq Mars la Pile Jean Marie CARLES		Marcilly sur Maulne Dominique GUINOISEAU	
Cinq Mars la Pile Jean BECQ de FOUQUIERES		Mazières de Touraine Thierry ELOY	
Cinq Mars la Pile Marie Noëlle DAUENDORFFER		Mazières de Touraine Sonia FINOCIETY	
Cinq Mars la Pile Sylvie POINTREAU		Restigné Christine HASCOET	
Cinq Mars la Pile Patrick JARRY		Rillé Xavier DUPONT	
Cléré les Pins Benoît BAROT		Saint Laurent de Lin Jean Paul SORIN	
Cléré les Pins Patrick GUIET		Saint Nicolas de Bourgueil Dominique CORNET	
Continvoir Pierre DANGER		Savigné sur Lathan Solange CRESSON	
Coteaux sur Loire Jean DUFRESNE		Savigné sur Lathan Eric OGER	
Coteaux sur Loire François AUGE		Souvigné Delphine AUNEAU	
Coteaux sur Loire Dominique LOGEAY		Villiers au Bouin Martine NAVEAU	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le  
 ...0-2 MARS 2020....., et de la publication le ...0-2 MARS 2020.....

A....., le.....



**D2020\_038 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE N°905**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 50  
Nombre de conseillers présents : 38  
Nombre de conseillers votants : 42 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommès	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT s'est retiré
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur** : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2342-12 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 février 2020, approuvant le budget primitif Budget Annexe Eau potable en délégation n°905 et les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice.

CONSIDÉRANT que les écritures du Compte Administratif 2019 sont conformes à celles du Compte de Gestion 2019 de Madame La Trésorière, préalablement voté.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Xavier DUPONT, Président, s'est retiré pour laisser la présidence de la séance à Monsieur Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances, pour le vote du compte administratif 2019 de l'EPCI.

Suite à l'exposé de Monsieur Patrick JARRY,

**Au vu de ces éléments,**

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE le Résultat annuel sans report du Compte Administratif 2019, relatif au Budget Annexe Eau potable en délégation n°905, arrêté comme suit :

- Le résultat de la section d'exploitation, un excédent de + 273 981.94 €
- Le résultat de la section d'investissement, un déficit de - 817 465.19 €

**Annexe :**

ANNEXE15\_COMPTE ADMINISTRATIF\_2019 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 905

- - Pour : 42 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

Le Président,  
**Xavier DUPONT**



CCTOVAL – 37 – EAU EN DÉLÉGATION 905

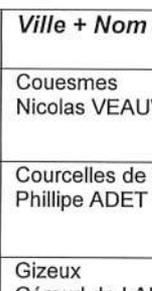
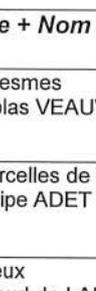
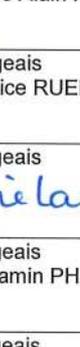
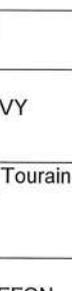
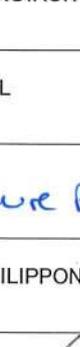
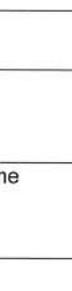
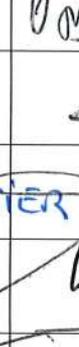
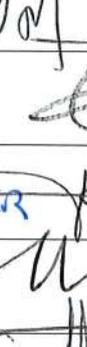
CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Présenté par le Président, Mr. **JARRY Patrick**  
 A Cléré-les-Pins, le... **25.02.2020**  
 Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
 A Cléré-les-Pins, le... **25.02.2020**

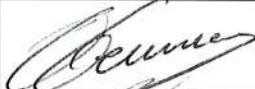
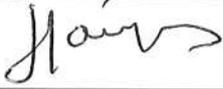
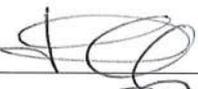
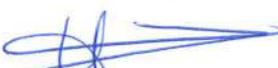
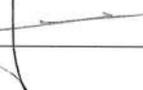
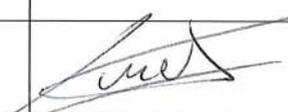
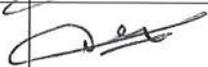
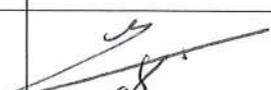
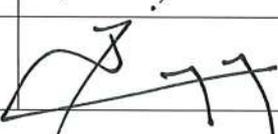
Nombre de membres en exercice : **50**  
 Nombre de membres présents : **38**  
 Nombre de suffrages exprimés : **42**  
 VOTES : Pour : **42**  
 Contre : **-**  
 Abstention : **-**  
 Dates de convocation : **19.02.2020**

Les membres du Conseil Communautaire,

Ville + Nom	Signature	Ville + Nom	Signature
Ambillou Michel CHEVET		Couesmes Nicolas VEAUUVY	
Ambillou Lucette CARRE		Courcelles de Touraine Phillipe ADET	
Avrillé les Ponceaux Jean-Jack BORDEAU		Gizeux Géraud de LAFFON	
Benais Stéphanie RIOCREUX		Hommes Hubert HARDY	
Bourgueil Laurence MOLESINI		La Chapelle sur Loire Danielle THIRY	
Bourgueil Cyril MOLESINI		La Chapelle sur Loire Paul GUIGNARD	
Bourgueil Magali L'HERMITE		Langeais Pierre LEYROLLES	
Bourgueil Régis GIMENEZ		Langeais Pierre Alain ROIRON	
Bourgueil Maryène CHARLOT		Langeais Fabrice RUEL	
Braye sur Maulne Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT		Langeais <b>Marie Laure PELTIER</b>	
Brêches Gérard VIGNAS		Langeais Benjamin PHILIPPON	
Channay sur Lathan Isabelle MELO		Langeais Monique MASFRAND	

CCTOVAL – 37 – EAU EN DÉLÉGATION 905 CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Château la Vallière Patrice BERTHELEMOT		Langeais Francisco REISINHO	
Château la Vallière Jean Claude GAUTHIER		Lublé Daniel MEUNIER	
Cinq Mars la Pile Jean Marie CARLES		Marcilly sur Maulne Dominique GUINOISEAU	
Cinq Mars la Pile Jean BECQ de FOUQUIERES		Mazières de Touraine Thierry ELOY	
Cinq Mars la Pile Marie Noëlle DAUENDORFFER		Mazières de Touraine Sonia FINOCIETY	
Cinq Mars la Pile Sylvie POINTREAU		Restigné Christine HASCOET	
Cinq Mars la Pile Patrick JARRY		Rillé Xavier DUPONT	
Cléré les Pins Benoît BAROT		Saint Laurent de Lin Jean Paul SORIN	
Cléré les Pins Patrick GUIET		Saint Nicolas de Bourgueil Dominique CORNET	
Continvoir Pierre DANGER		Savigné sur Lathan Solange CRESSON	
Coteaux sur Loire Jean DUFRESNE		Savigné sur Lathan Eric OGER	
Coteaux sur Loire François AUGE		Souvigné Delphine AUNEAU	
Coteaux sur Loire Dominique LOGEAY		Villiers au Bouin Martine NAVEAU	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le  
 ..... 02 MARS 2020 ....., et de la publication le ..... 02 MARS 2020 .....

A....., le.....



**D2020\_039 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT N°906**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 50  
Nombre de conseillers présents : 38  
Nombre de conseillers votants : 42 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT s'est retiré
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2342-12 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 février 2020, approuvant le budget primitif Budget Annexe Assainissement en délégation n°906 et les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice.

**CONSIDÉRANT** que les écritures du Compte Administratif 2019 sont conformes à celles du Compte de Gestion 2019 de Madame La Trésorière, préalablement voté.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Xavier DUPONT, Président, s'est retiré pour laisser la présidence de la séance à Monsieur Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances, pour le vote du compte administratif 2019 de l'EPCI.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Xavier DUPONT, Président, s'est retiré pour laisser la présidence de la séance à Monsieur Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances, pour le vote du compte administratif 2019 de l'EPCI.

Suite à l'exposé de Monsieur Patrick JARRY,

**Au vu de ces éléments,**

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**ADOpte** le Résultat annuel sans report du Compte Administratif 2019, relatif au Budget Annexe Assainissement en délégation n°906, arrêté comme suit :

- Le résultat de la section d'exploitation, un excédent de + 313 058.38€
- Le résultat de la section d'investissement, un déficit de - 710 620.74 €

**Annexe :**

**ANNEXE16\_COMPTE ADMINISTRATIF\_2019 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 906**

- - Pour : 42 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

**Le Président,  
Xavier DUPONT**



CCTOVAL – 37 – ASSAINISSEMENT EN DÉLÉGATION 906 CA 2019

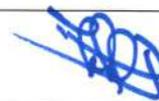
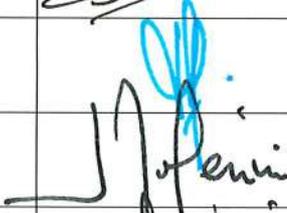
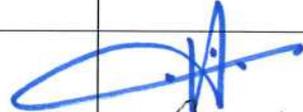
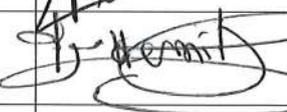
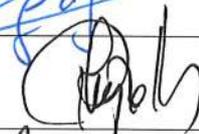
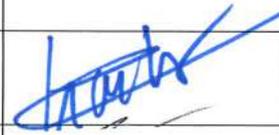
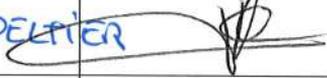
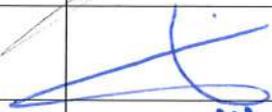
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Présenté par le Président, Mr **JARRY Patrick**  
 A Cléré-les-Pins, le **25.02.2020**

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire  
 A Cléré-les-Pins, le **25.02.2020**

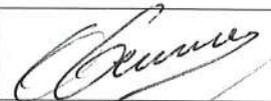
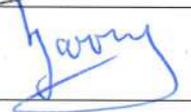
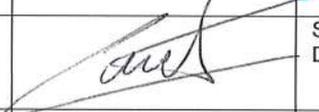
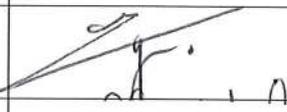
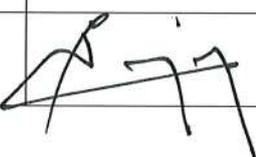
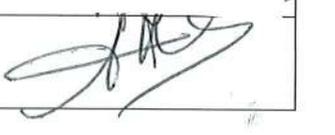
Nombre de membres en exercice : **50**  
 Nombre de membres présents : **38**  
 Nombre de suffrages exprimés : **42**  
 VOTES : Pour : **42**  
 Contre : **-**  
 Abstention : **-**  
 Dates de convocation : **19.02.2020**

Les membres du Conseil Communautaire,

Ville + Nom	Signature	Ville + Nom	Signature
Ambillou Michel CHEVET		Couesmes Nicolas VEAUUVY	
Ambillou Lucette CARRE		Courcelles de Touraine Phillipe ADET	
Avrillé les Ponceaux Jean-Jack BORDEAU		Gizeux Géraud de LAFFON	
Benais Stéphanie RIOCREUX		Hommes Hubert HARDY	
Bourgueil Laurence MOLESINI		La Chapelle sur Loire Danielle THIRY	
Bourgueil Cyril MOLESINI		La Chapelle sur Loire Paul GUIGNARD	
Bourgueil Magali L'HERMITE		Langeais Pierre LEYROLLES	
Bourgueil Régis GIMENEZ		Langeais Pierre Alain ROIRON	
Bourgueil Maryène CHARLOT		Langeais Fabrice RUEL	
Braye sur Maulne Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT		Langeais Marie Laure PELTIER	
Brèches Gérard VIGNAS		Langeais Benjamin PHILIPPON	
Channay sur Lathan Isabelle MELO		Langeais Monique MASFRAND	

CCTOVAL – 37 – ASSAINISSEMENT EN DÉLÉGATION 906 CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Château la Vallière Patrice BERTHELEMOT		Langeais Francisco REISINHO	
Château la Vallière Jean Claude GAUTHIER		Lublé Daniel MEUNIER	
Cinq Mars la Pile Jean Marie CARLES		Marcilly sur Maulne Dominique GUINOISEAU	
Cinq Mars la Pile Jean BECQ de FOUQUIERES		Mazières de Touraine Thierry ELOY	
Cinq Mars la Pile Marie Noëlle DAUENDORFFER		Mazières de Touraine Sonia FINOCIETY	
Cinq Mars la Pile Sylvie POINTREAU		Restigné Christine HASCOET	
Cinq Mars la Pile Patrick JARRY		Rillé Xavier DUPONT	
Cléré les Pins Benoît BAROT		Saint Laurent de Lin Jean Paul SORIN	
Cléré les Pins Patrick GUIET		Saint Nicolas de Bourgueil Dominique CORNET	
Continvoir Pierre DANGER		Savigné sur Lathan Solange CRESSON	
Coteaux sur Loire Jean DUFRESNE		Savigné sur Lathan Eric OGER	
Coteaux sur Loire François AUGÉ		Souigné Delphine AUNEAU	
Coteaux sur Loire Dominique LOGEAY		Villiers au Bouin Martine NAVEAU	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le 02 MARS 2020, et de la publication le 02 MARS 2020.....

A....., le.....



**D2020\_040 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET 907 EAU POTABLE EN REGIE**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 50  
Nombre de conseillers présents : 38  
Nombre de conseillers votants : 42 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT s'est retiré
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur** : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2342-12 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 février 2020, approuvant le budget primitif Budget Annexe Eau potable en régie n°907 et les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice.

**CONSIDÉRANT** que les écritures du Compte Administratif 2019 sont conformes à celles du Compte de Gestion 2019 de Madame La Trésorière, préalablement voté.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Xavier DUPONT, Président, s'est retiré pour laisser la présidence de la séance à Monsieur Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances, pour le vote du compte administratif 2019 de l'EPCI.

Suite à l'exposé de Monsieur Patrick JARRY,

**Au vu de ces éléments,**

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020, du conseil d'exploitation de la régie d'eau potable du 17 février 2020, et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

**ADOpte** le Résultat annuel sans report du Compte Administratif de l'exercice 2019, relatif au Budget Eau potable en régie n°907, arrêté comme suit :

- Le résultat de la section d'exploitation, un déficit de - 27 007.98 €
- Le résultat de la section d'investissement, un excédent de + 38 595.29 €

**Annexe :**

**ANNEXE17\_COMPTE ADMINISTRATIF\_2019 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE EN REGIE 907**

- - Pour : 42 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : **02 MARS 2020**  
Publié ou notifié le : **02 MARS 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

CCTOVAL – 37 – EAU EN RÉGIE 907 CA 2019

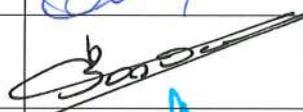
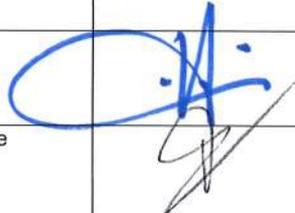
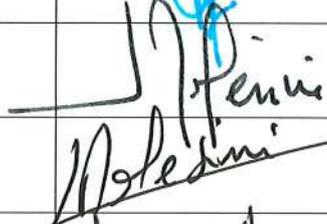
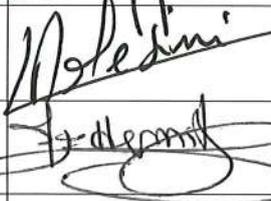
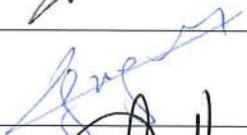
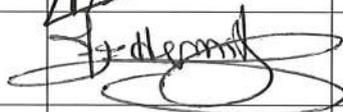
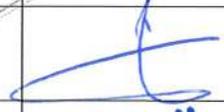
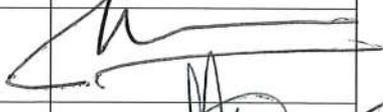
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Présenté par le Président, Mr **JARRY Patrick**  
 A Cléré-les-Pins, le **25.02.2020**

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
 A Cléré-les-Pins, le **25.02.2020**

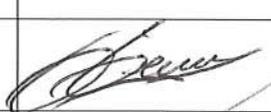
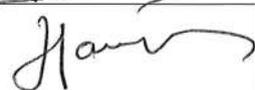
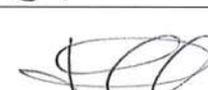
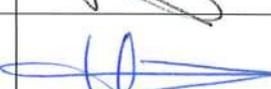
Nombre de membres en exercice : **50**  
 Nombre de membres présents : **38**  
 Nombre de suffrages exprimés : **42**  
 VOTES : Pour : **42**  
 Contre : **-**  
 Abstention : **-**  
 Dates de convocation : **19.02.2020**

Les membres du Conseil Communautaire,

Ville + Nom	Signature	Ville + Nom	Signature
Ambillou Michel CHEVET		Couesmes Nicolas VEAUUVY	
Ambillou Lucette CARRE		Courcelles de Touraine Phillipe ADET	
Avrillé les Ponceaux Jean-Jack BORDEAU		Gizeux Géraud de LAFFON	
Benais Stéphanie RIOCREUX		Hommes Hubert HARDY	
Bourgueil Laurence MOLESINI		La Chapelle sur Loire Danielle THIRY	
Bourgueil Cyril MOLESINI		La Chapelle sur Loire Paul GUIGNARD	
Bourgueil Magali L'HERMITE		Langeais Pierre LEYROLLES	
Bourgueil Régis GIMENEZ		Langeais Pierre Alain ROIRON	
Bourgueil Maryène CHARLOT		Langeais Fabrice RUEL	
Braye sur Maulne Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT		Langeais <b>Marie Laure PELTIER</b>	
Brèches Gérard VIGNAS		Langeais Benjamin PHILIPPON	
Channay sur Lathan Isabelle MELO		Langeais Monique MASFRAND	

CCTOVAL – 37 – EAU EN RÉGIE 907 CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Château la Vallière Patrice BERTHELEMOT		Langeais Francisco REISINHO	
Château la Vallière Jean Claude GAUTHIER		Lublé Daniel MEUNIER	
Cinq Mars la Pile Jean Marie CARLES		Marcilly sur Maulne Dominique GUINOISEAU	
Cinq Mars la Pile Jean BECQ de FOUQUIERES		Mazières de Touraine Thierry ELOY	
Cinq Mars la Pile Marie Noëlle DAUENDORFFER		Mazières de Touraine Sonia FINOCIETY	
Cinq Mars la Pile Sylvie POINTREAU		Restigné Christine HASCOET	
Cinq Mars la Pile Patrick JARRY		Rillé Xavier DUPONT	
Cléré les Pins Benoît BAROT		Saint Laurent de Lin Jean Paul SORIN	
Cléré les Pins Patrick GUIET		Saint Nicolas de Bourgueil Dominique CORNET	
Continvoir Pierre DANGER		Savigné sur Lathan Solange CRESSON	
Coteaux sur Loire Jean DUFRESNE		Savigné sur Lathan Eric OGER	
Coteaux sur Loire François AUGÉ		Souigné Delphine AUNEAU	
Coteaux sur Loire Dominique LOGEAY		Villiers au Bouin Martine NAVEAU	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le  
 02 MARS 2020, et de la publication le 02 MARS 2020

A....., le.....



**D2020\_041 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET 908 ASSAINISSEMENT EN REGIE**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 50  
Nombre de conseillers présents : 38  
Nombre de conseillers votants : 42 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT s'est retiré
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2342-12 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 février 2020, approuvant le budget primitif Budget Annexe Assainissement en régie n°908 et les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice.

**CONSIDÉRANT** que les écritures du Compte Administratif 2019 sont conformes à celles du Compte de Gestion 2019 de Madame La Trésorière, préalablement voté.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Xavier DUPONT, Président, s'est retiré pour laisser la présidence de la séance à Monsieur Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances, pour le vote du compte administratif 2019 de l'EPCI.

Suite à l'exposé de Monsieur Patrick JARRY,

**Au vu de ces éléments,**

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 du conseil d'exploitation de la régie d'assainissement du 17 février 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**ADOpte** le Résultat annuel sans report du Compte Administratif de l'exercice 2019, relatif au Budget Assainissement en régie n°908, arrêté comme suit :

- Le résultat de la section d'exploitation, un excédent de + 288 191.30 €
- Le résultat de la section d'investissement, un excédent de + 113 535.57 €

**Annexe :**

**ANNEXE18\_COMPTE ADMINISTRATIF\_2019 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN REGIE 908**

- - Pour : 42 (M. Xavier DUPONT s'est retiré)
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 42 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

**Le Président,  
Xavier DUPONT**




**CCTOVAL – 37 – EAU EN RÉGIE 908** **CA 2019**

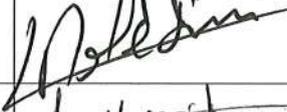
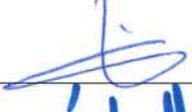
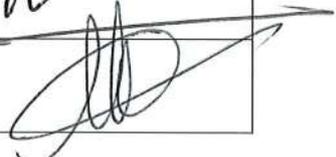
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURE</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Président, Mr **JARRY Patrick**  
 A Cléré-les-Pins, le... **25.02.2020** *Jarry*

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
 A Cléré-les-Pins, le... **25.02.2020**

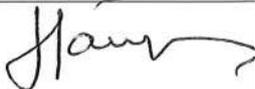
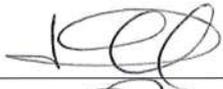
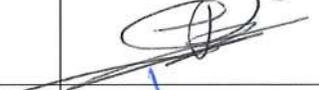
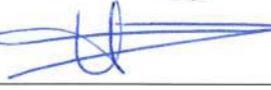
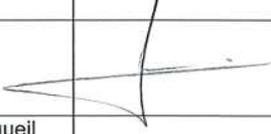
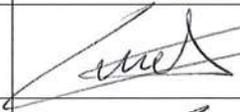
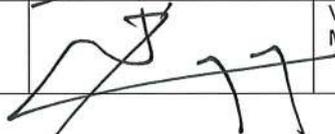
Nombre de membres en exercice : **50**  
 Nombre de membres présents : **38**  
 Nombre de suffrages exprimés : **42**  
 VOTES : Pour : **42**  
 Contre : **-**  
 Abstention : **-**  
 Dates de convocation : **19.02.2020**

Les membres du Conseil Communautaire,

Ville + Nom	Signature	Ville + Nom	Signature
Ambillou Michel CHEVET		Couesmes Nicolas VEAUUVY	
Ambillou Lucette CARRE		Courcelles de Touraine Phillipe ADET	
Avrillé les Ponceaux Jean-Jack BORDEAU		Gizeux Géraud de LAFFON	
Benais Stéphanie RIOCREUX		Hommes Hubert HARDY	
Bourgueil Laurence MOLESINI		La Chapelle sur Loire Danielle THIRY	
Bourgueil Cyril MOLESINI		La Chapelle sur Loire Paul GUIGNARD	
Bourgueil Magali L'HERMITE		Langeais Pierre LEYROLLES	
Bourgueil Régis GIMENEZ		Langeais Pierre Alain ROIRON	
Bourgueil Maryène CHARLOT		Langeais Fabrice RUEL	
Braye sur Maulne Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT		Langeais <del>Marie Laure PELTIER</del>	
Brèches Gérard VIGNAS		Langeais Benjamin PHILIPPON	
Channay sur Lathan Isabelle MELO		Langeais Monique MASFRAND	

CCTOVAL – 37 – EAU EN RÉGIE 908 CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Château la Vallière Patrice BERTHELEMOT		Langeais Francisco REISINHO	
Château la Vallière Jean Claude GAUTHIER		Lublé Daniel MEUNIER	
Cinq Mars la Pile Jean Marie CARLES		Marcilly sur Maulne Dominique GUINOISEAU	
Cinq Mars la Pile Jean BECQ de FOUQUIERES		Mazières de Touraine Thierry ELOY	
Cinq Mars la Pile Marie Noëlle DAUENDORFFER		Mazières de Touraine Sonia FINOCIETY	
Cinq Mars la Pile Sylvie POINTREAU		Restigné Christine HASCOET	
Cinq Mars la Pile Patrick JARRY		Rillé Xavier DUPONT	
Cléré les Pins Benoît BAROT		Saint Laurent de Lin Jean Paul SORIN	
Cléré les Pins Patrick GUIET		Saint Nicolas de Bourgueil Dominique CORNET	
Continvoir Pierre DANGER		Savigné sur Lathan Solange CRESSON	
Coteaux sur Loire Jean DUFRESNE		Savigné sur Lathan Eric OGER	
Coteaux sur Loire François AUGE		Souigné Delphine AUNEAU	
Coteaux sur Loire Dominique LOGEAY		Villiers au Bouin Martine NAVEAU	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le  
 ..... 02 MARS 2020 ....., et de la publication le ..... 02 MARS 2020 .....

A....., le.....



**D2020\_042 FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 ISSU DE LA FUSION DU BUDGET 900 (GENERAL) ET 903 (PEE).  
AU BUDGET PRINCIPAL N°900**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 39

Nombre de conseillers votants : 43

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON, Delphine AUNEAU

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

VU l'instruction M14,

VU la délibération D2019-141 du 24 septembre 2019, approuvant l'intégration du Budget n° 903 Enfance, Petite Enfance, Jeunesse au Budget Général n°900 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

VU les délibérations préalables du Conseil Communautaire concernant les Comptes de Gestion 2019 et les comptes Administratifs 2019 du budget principal n°900 et du budget petite enfance, enfance, jeunesse n°903, tous conformes,

**CONSIDÉRANT**, qu'il convient de procéder à l'Affectation définitive du résultat de l'année 2019, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

☞ Vu le résultat du Compte Administratif 2019 du Budget Principal n°900 :

- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement, un excédent de + 7 262 089.91 €
- Le résultat cumulé de la section d'investissement, un excédent de + 2 342 998.24 €

☞ Après avoir pris connaissance des Restes à Réaliser 2018 relatifs au Budget principal n°900 :

- Reste à réaliser d'investissement en dépenses : - 75 055.48 €
- Reste à réaliser d'investissement en recettes : 0 €
- Solde des restes à réaliser en investissement : - 75 055.48 €

ET

☞ Vu le résultat du Compte Administratif 2019 du Budget PEEJ n°903 :

- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement, un déficit de - 1 620 166.27 €
- Le résultat cumulé de la section d'investissement, un déficit de - 683 923.85 €

☞ Après avoir pris connaissance des Restes à Réaliser 2019 relatifs au Budget PEEJ n°903 :

- Reste à réaliser d'investissement en dépenses : - 1 020.00 €
- Reste à réaliser d'investissement en recettes : 0 €
- Solde des restes à réaliser en investissement : - 1 020.00 €

Au vu de ces éléments,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

PROCEDE à l'Affectation du résultat 2019 au Budget Principal n°900 de 2020, comme suit :

- Reporter au compte 002 en recettes, la somme de + 5 641 923.64 €
- Reporter au compte 001 en recettes, la somme de + 1 659 074.39 €.

- Pour : 43
- Contre :
- Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 43 voix.**

**RESULTAT 2019 - CCTOVAL BUDGET PRINCIPAL N°900****FORMATION DES RESULTATS 2019**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	10 711 668,08	11 611 454,68	899 786,60
Investissement	3 392 857,87	3 344 125,59	-48 732,28

**RESTES A REALISER 2019**

	Dépenses	Recettes	Solde des Restes à réaliser
Fonctionnement			
Investissement	75 055,48	0,00	-75 055,48

**FORMATION DES RESULTATS CUMULES AU 31/12/2019**

	Résultat au 31/12/2018	Résultat exercice 2019	Résultat cumulé au 31/12/2019	Solde des Restes à réaliser	Besoin de financement de l'investissement (si E négatif)
	A	B	C=A+B	D	E=C+D
Fonctionnement	6 362 303,31	899 786,60	7 262 089,91		
Investissement	2 391 730,52	-48 732,28	2 342 998,24	-75 055,48	-2 67 943,76

**RESULTAT 2019 - CCTOVAL PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE N°903****FORMATION DES RESULTATS 2019**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	2 679 956,37	2 460 549,56	-219 406,81
Investissement	2 490 367,70	2 054 737,67	-435 630,03

**RESTES A REALISER 2019**

	Dépenses	Recettes	Solde des Restes à réaliser
Fonctionnement			0,00
Investissement	1 020,00	0,00	-1 020,00

**FORMATION DES RESULTATS CUMULES AU 31/12/2019**

	Résultat au 31/12/2018	Résultat exercice 2019	Résultat cumulé au 31/12/2019	Solde des Restes à réaliser	Besoin de financement de l'investissement (si E négatif)
	A	B	C=A+B	D	E=C+D
Fonctionnement	-1 400 759,46	-219 406,81	-1 620 166,27	-	
Investissement	-248 293,82	-435 630,03	-683 923,85	-1 020,00	-684 943,85

FORMATION DES RESULTATS 2019

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	13 391 624,45	14 072 004,24	680 379,79
Investissement	5 883 225,57	5 398 863,26	-484 362,31

RESTES A REALISER 2019

	Dépenses	Recettes	Solde des Restes à réaliser
Fonctionnement			
Investissement	76 075,48	0,00	-76 075,48

FORMATION DES RESULTATS CUMULES AU 31/12/2019

	Résultat au 31/12/2018	Résultat exercice 2019	Résultat cumulé au 31/12/2019	Solde des Restes à réaliser	Besoin de financement de l'investissement (si E négatif)
	A	B	C=A+B	D	E=C+D
Fonctionnement	4 961 543,85	680 379,79	5 641 923,64		
Investissement	2 143 436,70	-484 362,31	1 659 074,39	-76 075,48	5,00

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS OU REPORTS

Fonctionnement	5 641 923,64	→	0,00	Pour combler a minima le besoin de financement de l'investissement
		→	5 641 923,64	Résultat reporté de fonctionnement (cpt 002).
Investissement	1 659 074,39	→	1 659 074,39	Résultat reporté d'investissement (cpt 001).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
 Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
 Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
 Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

Le Président,  
 Xavier DUPONT




**D2020\_043 FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES N°901**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de conseillers votants : 44

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommès	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominiqne LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

**VU** l'instruction M14,

**VU** les délibérations préalables du Conseil Communautaire concernant les Comptes de Gestion 2019 et les comptes Administratifs 2019 du **budget annexe Zones d'activités n°901**, tous conformes,

**CONSIDÉRANT**, qu'il convient de procéder à l'affectation définitive du résultat de l'année 2019, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

☞ Vu le résultat du Compte Administratif 2019 du **Budget Annexe Zones d'activités n°901** :

- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement, un déficit de – 1 352.33 €
- Le résultat cumulé de la section d'investissement, un déficit de – 166 076.26 €

☞ Après avoir pris connaissance des Restes à Réaliser 2019 relatifs au **Budget Annexe Zones d'activités n°901** :

- Reste à réaliser d'investissement en dépenses : 0 €
- Reste à réaliser d'investissement en recettes : 0 €
- Solde des restes à réaliser en investissement : 0 €

Au vu de ces éléments,

**Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**PROCEDE** à l'Affectation du résultat 2019 au **Budget Annexe Zones d'activités n°901 de 2020**, comme suit :

- Reporter au compte 1068 en recettes, pour combler à minima le besoin de financement de l'investissement, la somme de 0 €
- Reporter au compte 002 en dépenses de fonctionnement, la somme de – 1 352.33 €.
- Reporter au compte 001 en dépenses d'investissement, la somme de – 166 076.26 €.

- Pour : 44
- Contre :
- Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.**

FORMATION DES RESULTATS 2019

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	3 892 262,01	3 890 909,68	-1 352,33
Investissement	3 702 283,32	3 879 834,43	177 551,11

RESTES A REALISER 2019

	Dépenses	Recettes	Solde des Restes à réaliser
Fonctionnement			
Investissement	0,00	0,00	0,00

FORMATION DES RESULTATS CUMULES AU 31/12/2019

	Résultat au 31/12/2018	Résultat exercice 2019	Résultat cumulé au 31/12/2019	Solde des Restes à réaliser	Besoin de financement de l'investissement (si E négatif)
	A	B	C=A+B	D	E=C+D
Fonctionnement	0,00	-1 352,33	-1 352,33		
Investissement	-343 627,37	177 551,11	-166 076,26	0,00	-166 076,26

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS OU REPORTS

Fonctionnement	-1 352,33	→	0,00	Pour combler à minima le besoin de financement de l'investissement (cpt 001).
		→	-1 352,33	Résultat reporté de fonctionnement (cpt 002).
Investissement	-166 076,26	→	-166 076,26	Résultat reporté d'investissement (cpt 001).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

**Session ordinaire**  
**Séance du 25 février 2020**

**D2020\_044 FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE N°902**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de conseillers votants : 44

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

VU l'instruction M14,

VU les délibérations préalables du Conseil Communautaire concernant les Comptes de Gestion 2019 et les comptes Administratifs 2019 du Budget annexe Développement économique n°902, tous conformes,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de procéder à l'affectation définitive du résultat de l'année 2019, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

☞ Vu le résultat du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Développement économique n°902 :

- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement, un déficit de – 65 395.85 €
- Le résultat cumulé de la section d'investissement, un déficit de – 23 189.35 €

☞ Après avoir pris connaissance des Restes à Réaliser 2019 relatifs au Budget Annexe Développement économique n°902 :

- Reste à réaliser d'investissement en dépenses : - 47 702.08 €
- Reste à réaliser d'investissement en recettes : 0.00 €
- Solde des restes à réaliser en investissement : - 47 702.08 €

Au vu de ces éléments,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

PROCEDE à l'Affectation du résultat 2019 au Budget Annexe Développement économique n°902 de 2020, comme suit :

- Reporter au compte 002 en dépenses de fonctionnement, la somme de – 65 395.85 €
- Reporter au compte 001 en dépenses d'investissement, la somme de – 23 189.35 €

- Pour : 44
- Contre :
- Abstention :

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.

**RESULTAT 2019 - CCTOVAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE N°902**

Envoyé en préfecture le 02/03/2020

Reçu en préfecture le 02/03/2020

Affiché le

ID : 037-200072981-20200225-D2020\_044-DE

**FORMATION DES RESULTATS 2019**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	389 631,60	395 680,42	6 048,82
Investissement	1 131 661,78	988 522,44	-143 139,34

**RESTES A REALISER 2019**

	Dépenses	Recettes	Solde des Restes à réaliser
Fonctionnement			
Investissement	47 702,08	0,00	-47 702,08

**FORMATION DES RESULTATS CUMULES AU 31/12/2019**

	Résultat au 31/12/2018	Résultat exercice 2019	Résultat cumulé au 31/12/2019	Solde des Restes à réaliser	Besoin de financement de l'investissement (si E négatif)
	A	B	C=A+B	D	E=C+D
Fonctionnement	-71 444,67	6 048,82	-65 395,85		
Investissement	119 949,99	-143 139,34	-23 189,35	-47 702,08	-70 891,43

**PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS OU REPORTS**

Fonctionnement	-65 395,85	→	0,00	Pour combler a minima le besoin de financement de l'investissement
		→	-65 395,85	Résultat reporté de fonctionnement (cpt 002).
Investissement	-23 189,35	→	-23 189,35	Résultat reporté d'investissement (cpt 001).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : **02 MARS 2020**  
Publié ou notifié le : **02 MARS 2020**

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

**D2020\_045 FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS N° 904**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de conseillers votants : 44

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

**VU** l'instruction M14,

**VU** les délibérations préalables du Conseil Communautaire concernant les Comptes de Gestion 2019 et les comptes Administratifs 2019 du **Budget annexe Déchets ménagers n° 904**, tous conformes,

**CONSIDÉRANT**, qu'il convient de procéder à l'affectation définitive du résultat de l'année 2019, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

☞ Vu le résultat du Compte Administratif 2019 du **Budget Annexe Déchets ménagers n° 904** :

- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement, un excédent de + 208 460.17 €
- Le résultat cumulé de la section d'investissement, un excédent de + 4 122.06 €

☞ Après avoir pris connaissance des Restes à Réaliser 2019 relatifs au **Budget Annexe Déchets ménagers n° 904** :

- Reste à réaliser d'investissement en dépenses : 0 €
- Reste à réaliser d'investissement en recettes : 0 €
- Solde des restes à réaliser en investissement : 0 €

Au vu de ces éléments,

**Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**PROCEDE** à l'Affectation du résultat 2019 au **Budget Annexe Déchets ménagers n°904 de 2020**, comme suit :

- Reporter au compte 002 en recettes de fonctionnement, la somme de + 208 460.17 €
- Reporter au compte 001 en recettes d'investissement, la somme de + 4 122.06 €

- Pour : 44
- Contre :
- Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.**

## FORMATION DES RESULTATS 2019

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	2 963 145,34	3 046 288,54	83 143,20
Investissement	3 889,94	4 757,92	867,98

## RESTES A REALISER 2019

	Dépenses	Recettes	Solde des Restes à réaliser
Fonctionnement			
Investissement	0,00	0,00	0,00

## FORMATION DES RESULTATS CUMULES AU 31/12/2019

	Résultat au 31/12/2018	Résultat exercice 2019	Résultat cumulé au 31/12/2019	Solde des Restes à réaliser	Besoin de financement de l'investissement (si E négatif)
	A	B	C=A+B	D	E=C+D
Fonctionnement	125 316,97	83 143,20	208 460,17		
Investissement	3 254,08	867,98	4 122,06	0,00	+ 122,06

## PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS OU REPORTS

Fonctionnement	208 460,17	→	-	Pour combler à minima le besoin de financement de l'investissement
		→	208 460,17	Résultat reporté de fonctionnement (cpt 002).
Investissement	4 122,06	→	4 122,06	Résultat reporté d'investissement (cpt 001).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT



**D2020\_046 FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET EAU POTABLE EN DELEGATION N° 905**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de conseillers votants : 44

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

**VU** l'instruction M49,

**VU** les délibérations préalables du Conseil Communautaire concernant les Comptes de Gestion 2019 et les Comptes Administratifs 2019 du **budget annexe Eau potable en délégation n° 905**, conformes,

Il convient de procéder à l'affectation définitive du résultat de l'année 2019, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

☞ Vu le résultat du Compte Administratif 2019 du budget annexe Eau potable en délégation n° 905 :

- Le résultat cumulé de la section d'exploitation, un excédent de **+ 1 957 706.42 €**
- Le résultat cumulé de la section d'investissement, un excédent de **+ 617 061.69 €**

☞ Après avoir pris connaissance des Restes à Réaliser 2019 relatifs du budget annexe Eau potable en délégation n° 905 :

- Reste à réaliser d'investissement en dépenses : - 390 586.44 €
- Reste à réaliser d'investissement en recettes : + 152 189.57 €
- Solde des restes à réaliser en investissement : - 238 396.87 €

Au vu de ces éléments,

**Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**PROCEDE** à l'affectation des résultats 2019 au budget Eau Potable en Délégation n°905 de 2020, comme suit :

- Reporter au compte 1068 en recettes d'investissement, la somme de **+ 54 911.62 €**
- Reporter au compte 002 en recettes d'exploitation, la somme de **+ 1 902 794.80 €**
- Reporter au compte 001 en recettes d'investissement, la somme de **+ 617 061.69 €**

- Pour : 44
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.**

# RESULTAT 2019 - CCTOVAL EAU DELEGATION

Envoyé en préfecture le 02/03/2020  
 Reçu en préfecture le 02/03/2020  
 Affiché le   
 ID : 037-200072981-20200225-D2020\_046-DE

## FORMATION DES RESULTATS 2019

	Dépenses	Recettes	Résultat
Exploitation	787 655,15	1 061 637,09	273 981,94
Investissement	2 682 313,84	1 864 848,65	-817 465,19

## RESTES A REALISER 2019

	Dépenses	Recettes	Solde des Restes à réaliser
Exploitation			
Investissement	390 586,44	152 189,57	-238 396,87

## FORMATION DES RESULTATS CUMULES AU 31/12/2019

	Résultat au 31/12/2018	Résultat exercice 2019	Résultat cumulé au 31/12/2019	Solde des Restes à réaliser	Besoin de financement de l'investissement (si E négatif)
	A	B	C=A+B	D	E=C+D
Exploitation	1 683 724,48	273 981,94	1 957 706,42		
Investissement	1 434 526,88	-817 465,19	617 061,69	-238 396,87	378 664,82

## PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS OU REPORTS

Exploitation	1 957 706,42	→ 54 911,62	→ 1 902 794,80	Pour combler a minima le besoin de financement de Résultat reporté de fonctionnement (cpt 002).
Investissement	617 061,69	→	617 061,69	Résultat reporté d'investissement (cpt 001).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
 Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
 Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
 Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

Le Président,  
 Xavier DUPONT




**D2020\_047 FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION N° 906  
DE LA CCTOVAL.**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de conseillers votants : 44

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGE - PROCURATION	Souigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGE

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

**VU** l'instruction M49,

**VU** les délibérations préalables du Conseil Communautaire concernant les Comptes de Gestion 2019 et les Comptes Administratifs 2019 du budget annexe Assainissement en délégation n°906, conformes,

Il convient de procéder à l'Affectation définitive du résultat de l'année 2019, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

☞ Vu les résultats du Compte Administratif 2019 du budget annexe Assainissement en délégation n°906,

- Le résultat cumulé de la section d'exploitation, un excédent de **+ 1 034 338.67 €**
- Le résultat cumulé de la section d'investissement, un déficit de **- 586 751.83 €**

☞ Après avoir pris connaissance des Restes à Réaliser 2019 relatifs au budget annexe Assainissement en délégation n°906:

- Reste à réaliser d'investissement en dépenses : - 47 990.00 €
- Reste à réaliser d'investissement en recettes : + 634 194.00 €
- Solde des restes à réaliser en investissement : + 586 204.00 €

Au vu de ces éléments,

**Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**PROCEDE** à l'affectation du résultat 2019 du Budget annexe Assainissement en Délégation n° 906 de 2020, comme suit :

- Reporter au compte 1068 en recettes d'investissement, la somme de **+ 452 030.85 €**
- Reporter au compte 002 en recettes d'exploitation, le solde soit la somme de **+ 582 307.82 €**
- Reporter au compte 001 en dépenses d'investissement, la somme de **- 586 751.83 €**

- - Pour : 44
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.**

FORMATION DES RESULTATS 2019

	Dépenses	Recettes	Résultat
Exploitation	914 002,04	1 227 060,42	313 058,38
Investissement	1 827 327,46	1 116 706,72	-710 620,74

RESTES A REALISER 2019

	Dépenses	Recettes	Solde des Restes à réaliser
Exploitation			
Investissement	47 990,00	634 194,00	586 204,00

FORMATION DES RESULTATS CUMULES AU 31/12/2019

	Résultat au 31/12/2018	Résultat exercice 2019	Résultat cumulé au 31/12/2019	Solde des Restes à réaliser	Besoin de financement de l'investissement (si E négatif)
	A	B	C=A+B	D	E=C+D
Exploitation	721 280,29	313 058,38	1 034 338,67		
Investissement	123 868,91	-710 620,74	-586 751,83	586 204,00	-547,83

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS OU REPORTS

Exploitation	1 034 338,67	→	452,030,85	Pour combler a minima le besoin de financement de l'investissement (cpt 002). Résultat reporté de fonctionnement (cpt 002).
		→	582 307,82	
Investissement	-586 751,83	→	- 586 751,83	Résultat reporté d'investissement (cpt 001).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : **02 MARS 2020**  
Publié ou notifié le : **02 MARS 2020**

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

**D2020\_048 FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE EN REGIE N° 907**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de conseillers votants : 44

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

**VU** l'instruction M49,

**VU** les délibérations préalables du Conseil Communautaire concernant les Comptes de Gestion 2019 et les Comptes Administratifs 2019 du **budget annexe Eau potable en régie n° 907**, tous conformes,

**CONSIDÉRANT**, qu'il convient de procéder à l'affectation définitive du résultat de l'année 2019, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

☞ Vu le résultat du Compte Administratif 2019 du **budget annexe Eau potable en régie n°907** :

- Le résultat cumulé de la section d'exploitation, un excédent de + **262 128.17 €**
- Le résultat cumulé de la section d'investissement, un excédent de + **97 047.02 €**

☞ Après avoir pris connaissance des Restes à Réaliser 2019 relatifs au **budget annexe Eau potable en régie n° 907** :

- Reste à réaliser d'investissement en dépenses : - 582.60 €
- Reste à réaliser d'investissement en recettes : 0 €
- Solde des restes à réaliser en investissement : - 582.60 €

Au vu de ces éléments,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020, du conseil d'exploitation de la régie d'eau potable du 17 février 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

**PROCEDE** à l'Affectation du résultat 2019 au **budget annexe Eau potable en régie n° 907 de 2020**, comme suit :

- Reporter au compte 002 en **recettes d'exploitation**, la somme de + **262 128.17 €**
- Reporter au compte 001 en **recettes d'investissement**, la somme de + **97 047.02 €**

- Pour : 44
- Contre :
- Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.**

**RESULTAT 2019 - CCTOVAL EAU REGIE N°907**

Envoyé en préfecture le 02/03/2020  
 Reçu en préfecture le 02/03/2020  
 Affiché le   
 ID : 037-200072981-20200225-D2020\_048-DE

**FORMATION DES RESULTATS 2019**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Exploitation	222 209,95	195 201,97	<b>-27 007,98</b>
Investissement	13 455,00	52 050,29	38 595,29

**RESTES A REALISER 2019**

	Dépenses	Recettes	Solde des Restes à réaliser
Exploitation			
Investissement	582,60	0,00	<b>-582,60</b>

**FORMATION DES RESULTATS CUMULES AU 31/12/2019**

	Résultat au 31/12/2018	Résultat exercice 2019	Résultat cumulé au 31/12/2019	Solde des Restes à réaliser	Besoin de financement de l'investissement (si E négatif)
	A	B	C=A+B	D	E=C+D
Exploitation	289 136,15	<b>-27 007,98</b>	262 128,17		
Investissement	58 451,73	38 595,29	97 047,02	<b>-582,60</b>	96 464,42

**PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS OU REPORTS**

Exploitation	262 128,17	→	-	Pour combler a minima le besoin de financement de l'investissement (cpt 002)
		→	262 128,17	Résultat reporté de fonctionnement (cpt 002).
Investissement	97 047,02	→	97 047,02	Résultat reporté d'investissement (cpt 001).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
 Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : **02 MARS 2020**  
 Publié ou notifié le : **02 MARS 2020**

Le Président,  
Xavier DUPONT




**D2020\_049 FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN REGIE N° 908**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de conseillers votants : 44

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

VU l'instruction M49,

VU les délibérations préalables du Conseil Communautaire concernant les Comptes de Gestion 2019 et les comptes Administratifs 2019 du budget annexe Assainissement en Régie n° 908, tous conformes,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de procéder à l'affectation définitive du résultat de l'année 2019, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

☞ Vu le résultat du Compte Administratif 2019 du budget annexe Assainissement en Régie n° 908 :

- Le résultat cumulé de la section d'exploitation, un excédent de + 288 191.30 €
- Le résultat cumulé de la section d'investissement, un excédent de + 113 535.57 €

☞ Après avoir pris connaissance des Restes à Réaliser 2019 relatifs au budget annexe Assainissement en Régie n°908 :

- Reste à réaliser d'investissement en dépenses : - 24 037.18€
- Reste à réaliser d'investissement en recettes : + 27 277.00 €
- Solde des restes à réaliser en investissement : + 3 239.82 €

Au vu de ces éléments,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2020, du conseil d'exploitation de la régie d'assainissement du 17 février 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

PROCÈDE à l'Affectation du résultat 2019 au Budget Annexe Assainissement en Régie n°908 de 2020, comme suit :

- Reporter au compte 1068 en recettes d'investissement, la somme de + 43 142.86 €
- Reporter au compte 002 en recettes d'exploitation, la somme de + 245 048.44 €
- Reporter au compte 001 en recettes d'investissement, la somme de + 113 535.57 €

- Pour : 44
- Contre :
- Abstention :

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.

## RESULTAT 2019 - CCTOVAL ASSAINISSEMENT REGIE

## FORMATION DES RESULTATS 2019

	Dépenses	Recettes	Résultat
Exploitation	681 961,86	970 153,16	288 191,30
Investissement	496 513,30	610 048,87	113 535,57

## RESTES A REALISER 2019

	Dépenses	Recettes	Solde des Restes à réaliser
Exploitation			
Investissement	24 037,18	27 277,00	3 239,82

## FORMATION DES RESULTATS CUMULES AU 31/12/2019

	Résultat au 31/12/2018	Résultat exercice 2019	Résultat cumulé au 31/12/2019	Solde des Restes à réaliser	Besoin de financement de l'investissement (si E négatif)
	A	B	C=A+B		E=C+D
Exploitation	0,00	288 191,30	288 191,30		
Investissement	0,00	113 535,57	113 535,57	3 239,82	113 773,39

## PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS OU REPORTS

Exploitation	288 191,30	→	43 142,86	Pour combler a minima le besoin de financement de l'investissement (cpt Résultat reporté de fonctionnement (cpt 002).
		→	245 048,44	
Investissement	113 535,57	→	113 535,57	Résultat reporté d'investissement (cpt 001).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020

Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

Le Président,  
Xavier DUPONT




**D2020\_050 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL N°900**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de conseillers votants : 44

**Etalent présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2311-5,

VU l'instruction M14,

VU les délibérations préalables du Conseil communautaire de la CCTOVAL concernant les Comptes de Gestion 2019, les Comptes Administratifs 2019 et l'affectation des résultats 2019,

Après examen du Budget Primitif 2020 du Budget Principal n°900, présenté en suréquilibre de fonctionnement, établi de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	12 821 634.87 €	DEPENSES	8 433 549.56 €
RECETTES	17 337 572.58 €	RECETTES	8 519 040 94 €
TOTAL	+ 4 515 937.71 €	TOTAL	+ 85 491.38 €

Au vu de ces éléments,

Considérant la réunion de la Commission des Finances en date du 18 février 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE le budget primitif 2020 du Budget Principal n°900, dans son intégralité, tel qu'il a été présenté :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	12 821 634.87 €	DEPENSES	8 433 549.56 €
RECETTES	17 337 572.58 €	RECETTES	8 519 040 94 €
TOTAL	+ 4 515 937.71 €	TOTAL	+ 85 491.38 €

Annexe :

ANNEXE19\_BUDGET\_PRIMITIF\_2020\_BUDGET PRINCIPAL 900

ANNEXE 19b\_RAR 2019 - B900-B903

NOTE DE PRESENTATON BREVE ET SYNTHETIQUE COMMUNE A TOUS LES BUDGETS

- - Pour : 44
- - Contre :
- - Abstention :

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 02 MARS 2020  
Publié ou notifié le : 02 MARS 2020

Le Président,  
**Xavier DUPONT**



**CCTOVAL – 37 – BUDGET PRINCIPAL 900** **BP 2020**

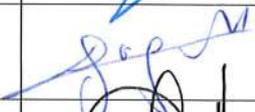
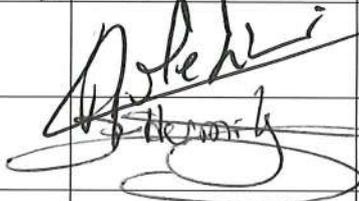
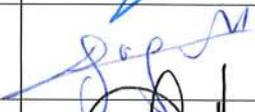
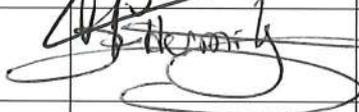
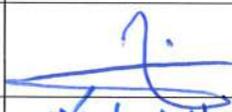
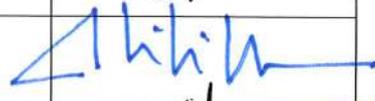
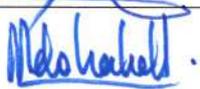
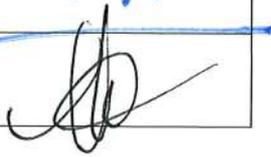
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURE</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Président, Mr Xavier DUPONT,  
 A Cléré-les-Pins, le... 25.02.2020  
 Le Président, Mr Xavier DUPONT, 

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
 A Cléré-les-Pins, le... 25.02.2020

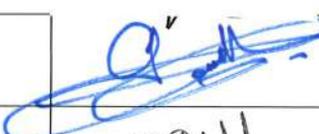
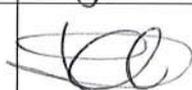
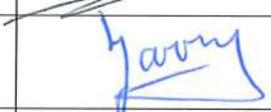
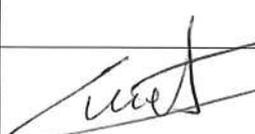
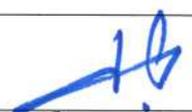
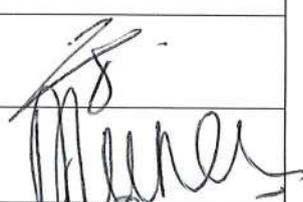
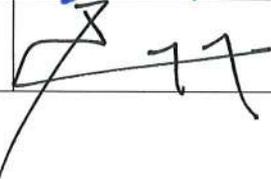
Nombre de membres en exercice : 50  
 Nombre de membres présents : 40  
 Nombre de suffrages exprimés : 44  
 VOTES : Pour : 44  
 Contre : -  
 Abstention : -  
 Dates de convocation : 19.02.2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Ville + Nom	Signature	Ville + Nom	Signature
Ambillou Michel CHEVET		Couesmes Nicolas VEAUUVY	
Ambillou Lucette CARRE		Courcelles de Touraine Phillipe ADET	
Avrillé les Ponceaux Jean-Jack BORDEAU		Gizeux Géraud de LAFFON	
Benais Stéphanie RIOCREUX		Hommes Hubert HARDY	
Bourgueil Laurence MOLESINI		La Chapelle sur Loire Danielle THIRY	
Bourgueil Cyril MOLESINI		La Chapelle sur Loire Paul GUIGNARD	
Bourgueil Magali L'HERMITE		Langeais Pierre LEYROLLES	
Bourgueil Régis GIMENEZ		Langeais Pierre Alain ROIRON	
Bourgueil Maryène CHARLOT		Langeais Fabrice RUEL	
Braye sur Maulne Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT		Langeais M. PEPHER	
Brèches Gérard VIGNAS		Langeais Benjamin PHILIPPON	
Channay sur Lathan Isabelle MELO		Langeais Monique MASFRAND	

CCTOVAL – 37 – BUDGET PRINCIPAL 900 BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Château la Vallière Patrice BERTHELEMOT	A	Langeais Francisco REISINHO	
Château la Vallière Jean Claude GAUTHIER		Lublé Daniel MEUNIER	
Cinq Mars la Pile Jean Marie CARLES		Marcilly sur Maulne Dominique GUINOISEAU	
Cinq Mars la Pile Jean BECQ de FOUQUIERES		Mazières de Touraine Thierry ELOY	
Cinq Mars la Pile Marie Noëlle DAUENDORFFER		Mazières de Touraine Sonia FINOCIETY	
Cinq Mars la Pile Sylvie POINTREAU		Restigné Christine HASCOET	
Cinq Mars la Pile Patrick JARRY		Rillé Xavier DUPONT	
Cléré les Pins Benoît BAROT		Saint Laurent de Lin Jean Paul SORIN	
Cléré les Pins Patrick GUIET		Saint Nicolas de Bourgueil Dominique CORNET	
Continvoir Pierre DANGER		Savigné sur Lathan Solange CRESSON	
Coteaux sur Loire Jean DUFRESNE		Savigné sur Lathan Eric OGER	
Coteaux sur Loire François AUGE		Souvigné Delphine AUNEAU	
Coteaux sur Loire Dominique LOGEAY		Villiers au Bouin Martine NAVEAU	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le  
 ..... 02 MARS 2020 ....., et de la publication le ..... 02 MARS 2020 .....

A....., le.....



**D2020\_051 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES N°901**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de conseillers votants : 44

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT - ABSENT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Patrice BERTHELEMOT, Nicolas VEAUUVY, Benoît BAROT, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2311-5,

VU l'instruction M14,

VU les délibérations préalables du Conseil communautaire de la CCTOVAL concernant les Comptes de Gestion 2019, les Comptes Administratifs 2019 et l'affectation des résultats 2019,

Après examen du Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Zones d'Activités n°901, présenté en équilibre pour les deux sections, et établi de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	3 893 302.83 €	DEPENSES	3 869 651.28 €
RECETTES	3 893 302.83 €	RECETTES	3 869 651.28 €

Au vu de ces éléments,

Considérant la réunion de la Commission des Finances en date du 18 février 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE le budget primitif 2020 du Budget Annexe Zones d'Activités n°901, dans son intégralité, tel qu'il a été présenté :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	3 893 302.83 €	DEPENSES	3 869 651.28 €
RECETTES	3 893 302.83 €	RECETTES	3 869 651.28 €

**Annexe :**

ANNEXE20\_BUDGET\_PRIMITIF\_2020\_BUDGET ANNEXE ZONES ACTIVITES 901

NOTE DE PRESENTATON BREVE ET SYNTHETIQUE COMMUNE A TOUS LES BUDGETS

- - Pour : 44
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : **02 MARS 2020**  
Publié ou notifié le : **02 MARS 2020**

Le Président,  
**Xavier DUPONT**



**CCTOVAL – 37 – ZONES D’ACTIVITÉ 901** **BP 2020**

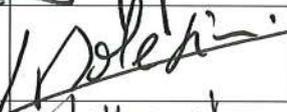
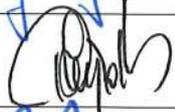
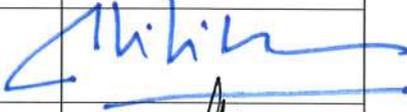
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURE</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Président, Mr Xavier DUPONT,  
 A Cléré-les-Pins, le...25.02.2020  
 Le Président, Mr Xavier DUPONT, 

Nombre de membres en exercice : 50  
 Nombre de membres présents : 40  
 Nombre de suffrages exprimés : 44  
 VOTES : Pour : 44  
 Contre : -  
 Abstention : -  
 Dates de convocation : 19.02.2020

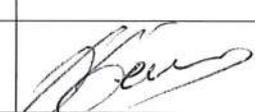
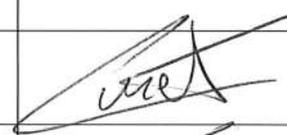
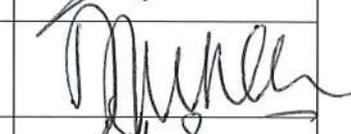
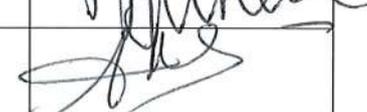
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
 A Cléré-les-Pins, le...25.02.2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Ville + Nom	Signature	Ville + Nom	Signature
Ambillou Michel CHEVET		Couesmes Nicolas VEAUUVY	
Ambillou Lucette CARRE		Courcelles de Touraine Phillipe ADET	
Avrillé les Ponceaux Jean-Jack BORDEAU		Gizeux Géraud de LAFFON	
Benais Stéphanie RIOCREUX		Hommes Hubert HARDY	
Bourgueil Laurence MOLESINI		La Chapelle sur Loire Danielle THIRY	
Bourgueil Cyril MOLESINI		La Chapelle sur Loire Paul GUIGNARD	
Bourgueil Magali L'HERMITE		Langeais Pierre LEYROLLES	
Bourgueil Régis GIMENEZ		Langeais Pierre Alain ROIRON	
Bourgueil Maryène CHARLOT		Langeais Fabrice RUEL	
Braye sur Maulne Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT		Langeais Marie Laure PELTIER	
Brèches Gérard VIGNAS		Langeais Benjamin PHILIPPON	
Channay sur Lathan Isabelle MELO		Langeais Monique MASFRAND	

CCTOVAL – 37 – ZONES D'ACTIVITÉ 901 BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Château la Vallière Patrice BERTHELEMOT		Langeais Francisco REISINHO	
Château la Vallière Jean Claude GAUTHIER		Lublé Daniel MEUNIER	
Cinq Mars la Pile Jean Marie CARLES		Marcilly sur Maulne Dominique GUINOISEAU	
Cinq Mars la Pile Jean BECQ de FOUQUIERES		Mazières de Touraine Thierry ELOY	
Cinq Mars la Pile Marie Noëlle DAUENDORFFER		Mazières de Touraine Sonia FINOCIETY	
Cinq Mars la Pile Sylvie POINTREAU		Restigné Christine HASCOET	
Cinq Mars la Pile Patrick JARRY		Rillé Xavier DUPONT	
Cléré les Pins Benoît BAROT		Saint Laurent de Lin Jean Paul SORIN	
Cléré les Pins Patrick GUIET		Saint Nicolas de Bourgueil Dominique CORNET	
Continvoir Pierre DANGER		Savigné sur Lathan Solange CRESSON	
Coteaux sur Loire Jean DUFRESNE		Savigné sur Lathan Eric OGER	
Coteaux sur Loire François AUGE		Souigné Delphine AUNEAU	
Coteaux sur Loire Dominique LOGEAY		Villiers au Bouin Martine NAVEAU	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le 02 MARS 2020, et de la publication le 02 MARS 2020.

A..... le.....



**D2020\_052 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE N°902**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 46

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2311-5,

VU l'instruction M14,

VU les délibérations préalables du Conseil communautaire de la CCTOVAL concernant les Comptes de Gestion 2019, les Comptes Administratifs 2019 et l'affectation des résultats 2019,

Après examen du Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Développement Economique n°902, présenté en équilibre, et établi de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	616 274.09 €	DEPENSES	824 543.83 €
RECETTES	616 274.09 €	RECETTES	824 543.83 €

Au vu de ces éléments,

Considérant la réunion de la Commission des Finances en date du 18 février 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

**ADOpte** le budget primitif 2020 du Budget Annexe Développement Economique n°902, dans son intégralité, tel qu'il a été présenté :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	616 274.09 €	DEPENSES	824 543.83 €
RECETTES	616 274.09 €	RECETTES	824 543.83 €

**Annexe :**

ANNEXE21\_BUDGET\_PRIMITIF\_2020\_BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 902

NOTE DE PRESENTATON BREVE ET SYNTHETIQUE COMMUNE A TOUS LES BUDGETS

- - Pour : 46
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 46 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

**Le Président,  
Xavier DUPONT**



CCTOVAL – 37 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 902 BP 2020

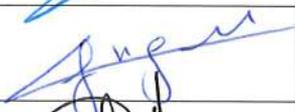
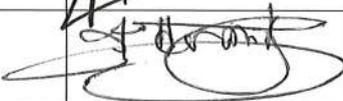
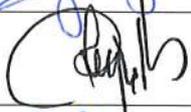
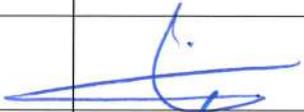
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Présenté par le Président, Mr Xavier DUPONT,  
 A Cléré-les-Pins, le 25.02.2020  
 Le Président, Mr Xavier DUPONT, 

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
 A Cléré-les-Pins, le 25.02.2020

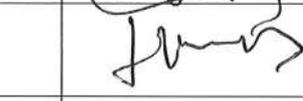
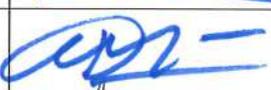
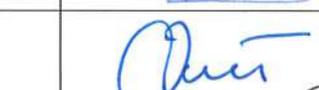
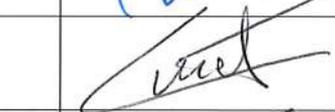
Nombre de membres en exercice : 50  
 Nombre de membres présents : 42  
 Nombre de suffrages exprimés : 46  
 VOTES : Pour : 46  
 Contre : -  
 Abstention : -  
 Dates de convocation : 29.02.2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Ville + Nom	Signature	Ville + Nom	Signature
Ambillou Michel CHEVET		Couesmes Nicolas VEAUUVY	
Ambillou Lucette CARRE		Courcelles de Touraine Phillipe ADET	
Avrillé les Ponceaux Jean-Jack BORDEAU		Gizeux Géraud de LAFFON	
Benais Stéphanie RIOCREUX		Hommes Hubert HARDY	
Bourgueil Laurence MOLESINI		La Chapelle sur Loire Danielle THIRY	
Bourgueil Cyril MOLESINI		La Chapelle sur Loire Paul GUIGNARD	
Bourgueil Magali L'HERMITE		Langeais Pierre LEYROLLES	
Bourgueil Régis GIMENEZ		Langeais Pierre Alain ROIRON	
Bourgueil Maryène CHARLOT		Langeais Fabrice RUEL	
Braye sur Maulne Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT		Langeais Marie-Laure PELTIER	
Brèches Gérard VIGNAS		Langeais Benjamin PHILIPPON	
Channay sur Lathan Isabelle MELO		Langeais Monique MASFRAND	

CCTOVAL – 37 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 902 BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Château la Vallière Patrice BERTHELEMOT		Langeais Francisco REISINHO	
Château la Vallière Jean Claude GAUTHIER		Lublé Daniel MEUNIER	
Cinq Mars la Pile Jean Marie CARLES		Marcilly sur Maulne Dominique GUINOISEAU	
Cinq Mars la Pile Jean BECQ de FOUQUIERES		Mazières de Touraine Thierry ELOY	
Cinq Mars la Pile Marie Noëlle DAUENDORFFER		Mazières de Touraine Sonia FINOCIETY	
Cinq Mars la Pile Sylvie POINTREAU		Restigné Christine HASCOET	
Cinq Mars la Pile Patrick JARRY		Rillé Xavier DUPONT	
Cléré les Pins Benoît BAROT		Saint Laurent de Lin Jean Paul SORIN	
Cléré les Pins Patrick GUIET		Saint Nicolas de Bourgueil Dominique CORNET	
Continvoir Pierre DANGER		Savigné sur Lathan Solange CRESSON	
Coteaux sur Loire Jean DUFRESNE		Savigné sur Lathan Eric OGER	
Coteaux sur Loire François AUGÉ		Souigné Delphine AUNEAU	
Coteaux sur Loire Dominique LOGEAY		Villiers au Bouin Martine NAVEAU	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le  
 02 MARS 2020 ....., et de la publication le 02 MARS 2020 .....

A....., le.....



**D2020\_053 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS n°904**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 46

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGE - PROCURATION	Souigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT

M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGE

M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

**Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2311-5,

VU l'instruction M14,

VU les délibérations préalables du Conseil communautaire de la CCTOVAL concernant les Comptes de Gestion 2019, les Comptes Administratifs 2019 et l'affectation des résultats 2019,

Après examen du Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Déchets Ménagers n°904, présenté en équilibre, établi de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	3 104 327.94 €	DEPENSES	8 431.00 €
RECETTES	3 104 327.94 €	RECETTES	8 431.00 €

Au vu de ces éléments,

Considérant la réunion de la Commission des Finances en date du 18 février 2020 et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

**ADOpte** le budget primitif 2020 du Budget Annexe Déchets Ménagers n°904, dans son intégralité, tel qu'il a été présenté :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	3 104 327.94 €	DEPENSES	8 431.00 €
RECETTES	3 104 327.94 €	RECETTES	8 431.00 €

**Annexe :**

ANNEXE22\_BUDGET\_PRIMITIF\_2020\_BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS 904

NOTE DE PRESENTATON BREVE ET SYNTHETIQUE COMMUNE A TOUS LES BUDGETS

- - Pour : 46
- - Contre :
- - Abstention :

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 46 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

02 MARS 2020

02 MARS 2020

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

CCTOVAL – 37 – DÉCHETS MÉNAGERS 904

BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

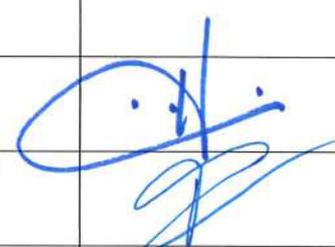
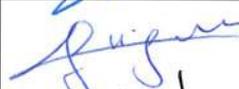
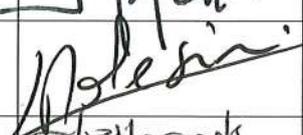
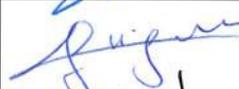
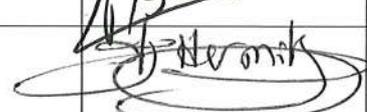
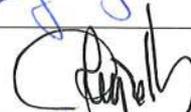
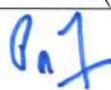
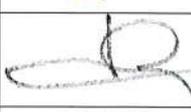
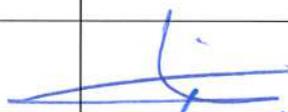
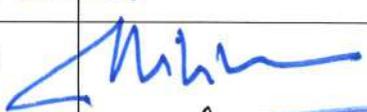
Présenté par le Président, Mr Xavier DUPONT,  
 A Cléré-les-Pins, le...25.02.2020  
 Le Président, Mr Xavier DUPONT,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
 A Cléré-les-Pins, le...25.02.2020

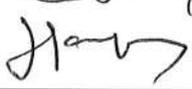
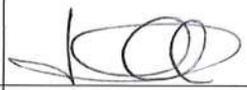
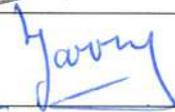
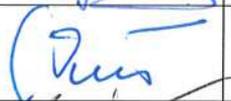
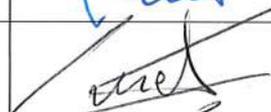
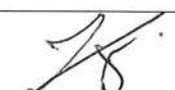
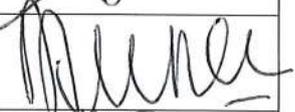
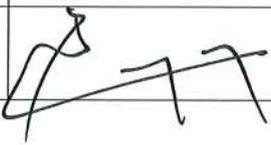
Nombre de membres en exercice : 50  
 Nombre de membres présents : 42  
 Nombre de suffrages exprimés : 46  
 VOTES : Pour : 46  
 Contre : —  
 Abstention : —  
 Dates de convocation : 19.02.2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Ville + Nom	Signature	Ville + Nom	Signature
Ambillou Michel CHEVET		Couesmes Nicolas VEAUUVY	
Ambillou Lucette CARRE		Courcelles de Touraine Phillipe ADET	
Avrillé les Ponceaux Jean-Jack BORDEAU		Gizeux Géraud de LAFFON	
Benais Stéphanie RIOCREUX		Hommes Hubert HARDY	
Bourgueil Laurence MOLESINI		La Chapelle sur Loire Danielle THIRY	
Bourgueil Cyril MOLESINI		La Chapelle sur Loire Paul GUIGNARD	
Bourgueil Magali L'HERMITE		Langeais Pierre LEYROLLES	
Bourgueil Régis GIMENEZ		Langeais Pierre Alain ROIRON	
Bourgueil Maryène CHARLOT		Langeais Fabrice RUEL	
Braye sur Maulne Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT		Langeais Marie Laure RELTIER	
Brèches Gérard VIGNAS		Langeais Benjamin PHILIPPON	
Channay sur Lathan Isabelle MELO		Langeais Monique MASFRAND	

CCTOVAL – 37 – DÉCHETS MÉNAGERS 904 BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Château la Vallière Patrice BERTHELEMOT		Langeais Francisco REISINHO	
Château la Vallière Jean Claude GAUTHIER		Lublé Daniel MEUNIER	
Cinq Mars la Pile Jean Marie CARLES		Marcilly sur Maulne Dominique GUINOISEAU	
Cinq Mars la Pile Jean BECQ de FOUQUIERES		Mazières de Touraine Thierry ELOY	
Cinq Mars la Pile Marie Noëlle DAUENDORFFER		Mazières de Touraine Sonia FINOCIETY	
Cinq Mars la Pile Sylvie POINTREAU		Restigné Christine HASCOET	
Cinq Mars la Pile Patrick JARRY		Rillé Xavier DUPONT	
Cléré les Pins Benoît BAROT		Saint Laurent de Lin Jean Paul SORIN	
Cléré les Pins Patrick GUIET		Saint Nicolas de Bourgueil Dominique CORNET	
Continvoir Pierre DANGER		Savigné sur Lathan Solange CRESSON	
Coteaux sur Loire Jean DUFRESNE		Savigné sur Lathan Eric OGER	
Coteaux sur Loire François AUGE		Souigné Delphine AUNEAU	
Coteaux sur Loire Dominique LOGEAY		Villiers au Bouin Martine NAVEAU	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le  
 .....02 MARS 2020....., et de la publication le .....02 MARS 2020.....

A....., le.....



**D2020\_054 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE EN DELEGATION N°905**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 46

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGÉ - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGÉ  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

*Rapporteur* : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2311-5,

VU l'instruction M49,

VU les délibérations préalables du Conseil communautaire de la CCTOVAL concernant les Comptes de Gestion 2019, les Comptes Administratifs 2019 et l'affectation des résultats 2019,

Après examen du Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Eau Potable en Délégation n°905, présenté en équilibre, établi de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	2 758 712,80 €	DEPENSES	4 770 011,50 €
RECETTES	2 758 712,80 €	RECETTES	4 770 011,50 €

Au vu de ces éléments,

Considérant la réunion de la Commission des Finances et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Eau Potable en Délégation n°905, dans son intégralité, tel qu'il a été présenté :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	2 758 712,80 €	DEPENSES	4 770 011,50 €
RECETTES	2 758 712,80 €	RECETTES	4 770 011,50 €

Annexe :

ANNEXE23\_BUDGET\_PRIMITIF\_2020\_BUDGET EAU POTABLE EN DELEGATION 905

ANNEXE 23b\_RAR

NOTE DE PRESENTATON BREVE ET SYNTHETIQUE COMMUNE A TOUS LES BUDGETS

- - Pour : 46
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 46 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

CCTOVAL – 37 – EAU EN DÉLÉGATION 905

BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

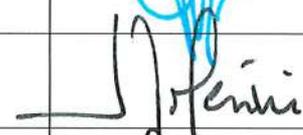
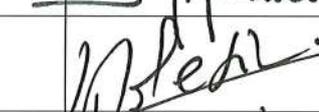
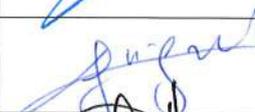
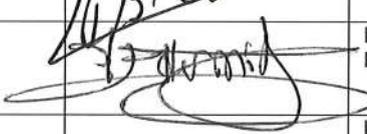
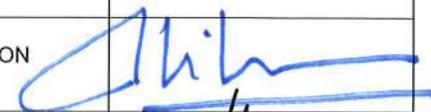
Présenté par le Président, Mr Xavier DUPONT,  
 A Cléré-les-Pins, le... 25.02.2020  
 Le Président, Mr Xavier DUPONT,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
 A Cléré-les-Pins, le... 25.02.2020

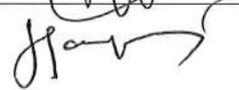
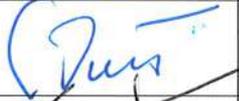
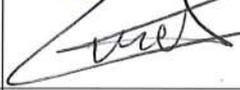
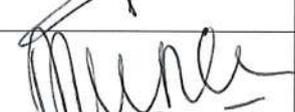
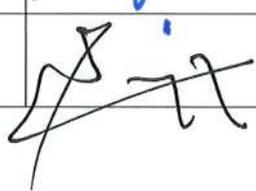
Nombre de membres en exercice : 50  
 Nombre de membres présents : 42  
 Nombre de suffrages exprimés : 46  
 VOTES : Pour : 46  
 Contre : -  
 Abstention : -  
 Dates de convocation : 19.02.2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Ville + Nom	Signature	Ville + Nom	Signature
Ambillou Michel CHEVET		Couesmes Nicolas VEAUUVY	
Ambillou Lucette CARRE		Courcelles de Touraine Phillipe ADET	
Avrillé les Ponceaux Jean-Jack BORDEAU		Gizeux Géraud de LAFFON	
Benais Stéphanie RIOCREUX		Hommes Hubert HARDY	
Bourgueil Laurence MOLESINI		La Chapelle sur Loire Danielle THIRY	
Bourgueil Cyril MOLESINI		La Chapelle sur Loire Paul GUIGNARD	
Bourgueil Magali L'HERMITE		Langeais Pierre LEYROLLES	
Bourgueil Régis GIMENEZ		Langeais Pierre Alain ROIRON	
Bourgueil Maryène CHARLOT		Langeais Fabrice RUEL	
Braye sur Maulne Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT		Langeais Marie Laure PELTIER	
Brèches Gérard VIGNAS		Langeais Benjamin PHILIPPON	
Channay sur Lathan Isabelle MELO		Langeais Monique MASFRAND	

CCTOVAL – 37 – EAU EN DÉLÉGATION 905 BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Château la Vallière Patrice BERTHELEMOT		Langeais Francisco REISINHO	
Château la Vallière Jean Claude GAUTHIER		Lublé Daniel MEUNIER	
Cinq Mars la Pile Jean Marie CARLES		Marcilly sur Maulne Dominique GUINOISEAU	
Cinq Mars la Pile Jean BECQ de FOUQUIERES		Mazières de Touraine Thierry ELOY	
Cinq Mars la Pile Marie Noëlle DAUENDORFFER		Mazières de Touraine Sonia FINOCIETY	
Cinq Mars la Pile Sylvie POINTREAU		Restigné Christine HASCOET	
Cinq Mars la Pile Patrick JARRY		Rillé Xavier DUPONT	
Cléré les Pins Benoît BAROT		Saint Laurent de Lin Jean Paul SORIN	
Cléré les Pins Patrick GUIET		Saint Nicolas de Bourgueil Dominique CORNET	
Continvoir Pierre DANGER		Savigné sur Lathan Solange CRESSON	
Coteaux sur Loire Jean DUFRESNE		Savigné sur Lathan Eric OGER	
Coteaux sur Loire François AUGÉ		Souigné Delphine AUNEAU	
Coteaux sur Loire Dominique LOGEAY		Villiers au Bouin Martine NAVEAU	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le  
 .... 02 MARS 2020 ....., et de la publication le .... 02 MARS 2020 .....

A....., le.....



**Session ordinaire  
Séance du 25 février 2020**

**D2020\_055 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION N°906**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Hôtel Communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.  
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 46

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON - ABSENT
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD/
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ - ABSENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Marylène CHARLOT - PROCURATION	Langeais	Fabrice RUEL
Braye sur Maulne	Bernard DE BAUDREUIL – ABSENT	Langeais	Marie Laure PELTIER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ de FOUQUIERES	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Marie Noëlle DAUENDORFFER	Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET - ABSENT
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE - ABSENT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGE - PROCURATION	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Régis GIMENEZ a donné pouvoir à Mme Marylène CHARLOT  
M. Jean DUFRESNE a donné pouvoir à M. François AUGE  
M. Bernard DE BAUDREUIL a donné pouvoir à M. Dominique GUINOISEAU  
M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas VEAUUVY, Géraud de LAFFON, Dominique CORNET, Solange CRESSON.

**Secrétaire de séance**

M. Thierry ELOY est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2311-5,

VU l'instruction M49,

VU les délibérations préalables du Conseil communautaire de la CCTOVAL concernant les Comptes de Gestion 2019, les Comptes Administratifs 2019 et l'affectation des résultats 2019,

Après examen du Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Assainissement en Délégation n°906, présenté en équilibre, établi de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 750 883,82 €	DEPENSES	2 817 724,09 €
RECETTES	1 750 883,82 €	RECETTES	2 817 724,09 €

Au vu de ces éléments,

Considérant la réunion de la Commission des Finances et la réunion du Bureau communautaire en date du 18 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

**ADOpte** le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Assainissement en Délégation n°906, dans son intégralité, tel qu'il a été présenté :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 750 883,82 €	DEPENSES	2 817 724,09 €
RECETTES	1 750 883,82 €	RECETTES	2 817 724,09 €

**Annexe :**

ANNEXE24\_BUDGET\_PRIMITIF\_2020\_BUDGET ASSAINISSEMENT EN DELEGATION 906

NOTE DE PRESENTATON BREVE ET SYNTHETIQUE COMMUNE A TOUS LES BUDGETS

- - Pour : 46
- - Contre :
- - Abstention :

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 46 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance, le 25 février 2020**

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

**Le Président,  
Xavier DUPONT**

02 MARS 2020  
02 MARS 2020

**CCTOVAL – 37 – ASSAINISSEMENT EN DÉLÉGATION 906** **BP 2020**

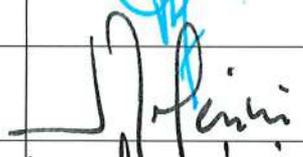
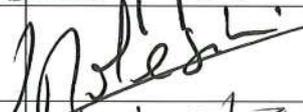
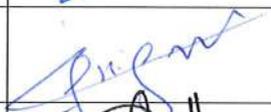
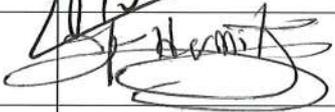
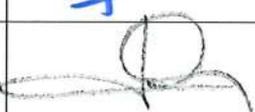
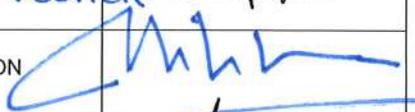
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURE</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Président, Mr Xavier DUPONT,  
 A Cléré-les-Pins, le...25.02.2020  
 Le Président, Mr Xavier DUPONT, 

Nombre de membres en exercice : 50  
 Nombre de membres présents : 42  
 Nombre de suffrages exprimés : 46  
 VOTES : Pour : 46  
 Contre : -  
 Abstention : -  
 Dates de convocation : 19.02.2020

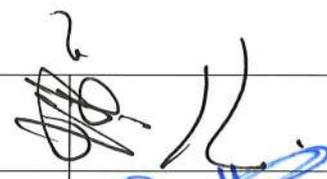
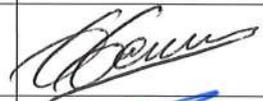
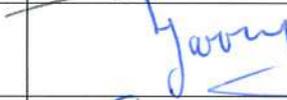
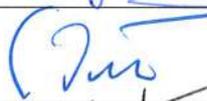
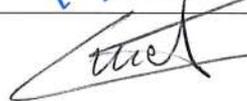
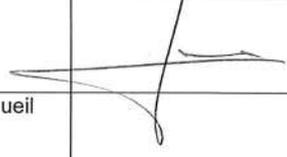
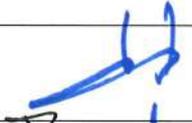
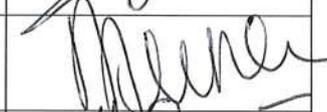
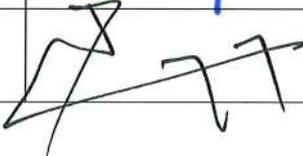
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
 A Cléré-les-Pins, le...25.02.2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Ville + Nom	Signature	Ville + Nom	Signature
Ambillou Michel CHEVET		Couesmes Nicolas VEAUUVY	
Ambillou Lucette CARRE		Courcelles de Touraine Phillipe ADET	
Avrillé les Ponceaux Jean-Jack BORDEAU		Gizeux Géraud de LAFFON	
Benais Stéphanie RIOCREUX		Hommes Hubert HARDY	
Bourgueil Laurence MOLESINI		La Chapelle sur Loire Danielle THIRY	
Bourgueil Cyril MOLESINI		La Chapelle sur Loire Paul GUIGNARD	
Bourgueil Magali L'HERMITE		Langeais Pierre LEYROLLES	
Bourgueil Régis GIMENEZ		Langeais Pierre Alain ROIRON	
Bourgueil Maryène CHARLOT		Langeais Fabrice RUEL	
Braye sur Maulne Bernard DE BAUDREUIL - ABSENT		Langeais Marie Laure PELTIER	
Brèches Gérard VIGNAS		Langeais Benjamin PHILIPPON	
Channay sur Lathan Isabelle MELO		Langeais Monique MASFRAND	

CCTOVAL – 37 – ASSAINISSEMENT EN DÉLÉGATION 906 BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURE	D2

Château la Vallière Patrice BERTHELEMOT		Langeais Francisco REISINHO	
Château la Vallière Jean Claude GAUTHIER		Lublé Daniel MEUNIER	
Cinq Mars la Pile Jean Marie CARLES		Marcilly sur Maulne Dominique GUINOISEAU	
Cinq Mars la Pile Jean BECQ de FOUQUIERES		Mazières de Touraine Thierry ELOY	
Cinq Mars la Pile Marie Noëlle DAUENDORFFER		Mazières de Touraine Sonia FINOCIETY	
Cinq Mars la Pile Sylvie POINTREAU		Restigné Christine HASCOET	
Cinq Mars la Pile Patrick JARRY		Rillé Xavier DUPONT	
Cléré les Pins Benoît BAROT		Saint Laurent de Lin Jean Paul SORIN	
Cléré les Pins Patrick GUIET		Saint Nicolas de Bourgueil Dominique CORNET	
Continvoir Pierre DANGER		Savigné sur Lathan Solange CRESSON	
Coteaux sur Loire Jean DUFRESNE		Savigné sur Lathan Eric OGER	
Coteaux sur Loire François AUGÉ		Souigné Delphine AUNEAU	
Coteaux sur Loire Dominique LOGEAY		Villiers au Bouin Martine NAVEAU	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le  
 .... 02 MARS 2020 ....., et de la publication le .... 02 MARS 2020 .....

A..... le.....

